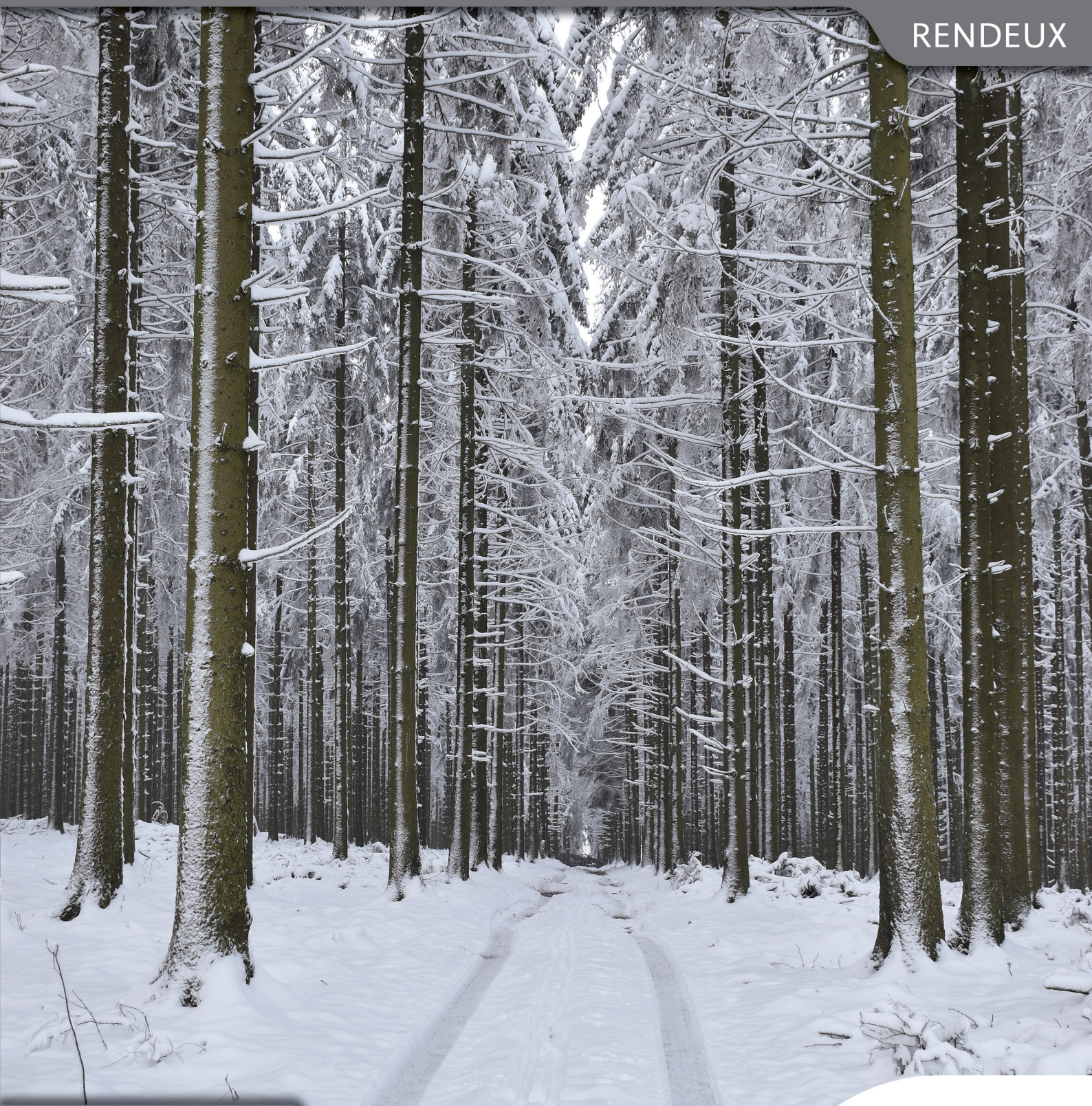
Bulletin Communal

RENDEUX



Commune de Rendeux
Rendeux - Beffe - Hodister - Marcourt

N°153
Décembre 2021
Bulletin d'informations communales

Vos élus





BOURGMESTRE

LERUSSE Cédric
Rue des Martyrs, 30
6987 MARCOURT
0476/91.17.70
cedric.lerusse@rendeux.be



1er ECHEVIN

TRICOT Benoît
Rue du Monument, 22
6987 WARISY
0478/58.81.05
benoit.tricot@rendeux.be



2ème ECHEVINE

CARLIER Audrey
La-Golette, 16A
6987 RENDEUX
0479/37.44.59
audrey.carlier@rendeux.be



3ème ECHEVIN

COLLIN Louis-Philippe
Rue de la Forêt, 28
6987 MARCOURAY
0479/02.15.64
louis-philippe.collin@rendeux.be



PRESIDENTE DU CPAS

DETHIER Lucienne
Lavaux, 17
6987 CHEOUX
084/47.73.23 – 0472/75.46.20
lucienne.dethier@rendeux.be



PRESIDENT DU CONSEIL

ONSMONDE Frédéric
Route de Marche, 45
6987 RENDEUX
084/36.83.09 – 0473/84.79.96
frederic.onsmonde@rendeux.be



CONSEILLERE

SPEYBROUCK Elise
Place du Marché, 5
6987 HODISTER
0474/20.03.37
elise.speybrouck@rendeux.be



CONSEILLER

CORNET Albert
Rue de l'Eglise, 55
6987 BEFFE
0478/52.63.33
albert.cornet@rendeux.be



CONSEILLER

DEPIERREUX Sébastien
Rue des Hêtres, 24A
6987 NOHAIPRE
0475/45.72.70
sebastien.depierreux@rendeux.be



CONSEILLERE

RASKIN Carole
Rue de Hotton, 69
6987 RENDEUX
0496/94.13.00
carole.raskin@rendeux.be



CONSEILLER

RASKIN Marc
Route de Soy, 17B
6987 TRINAL
0470/69.38.64
marc.raskin@rendeux.be



CONSEILLER

SONET Dominique
Rue de Dochamps, 3
6987 DEVANTAVE
0473/68.71.98
dominique.sonet@rendeux.be

Sommaire





Vous avez l'âme d'un photographe ?

Vous aimez la photographie, la nature, le patrimoine, les animaux, les festivités, votre commune,... ? Nous sommes toujours à la recherche de photos pour illustrer notre bulletin communal.

Transmettez-nous les vôtres **en bonne qualité** afin qu'elles soient mises à l'honneur lors de nos différentes communications !

Une clé USB, un CD, un envoi Wetransfer ou un email à l'adresse **communication@rendeux.be** sont les bienvenus tout au long de l'année.

Rédaction - Documentation - Diffusion
ADMINISTRATION COMMUNALE
Diffusion gratuite - Reproduction interdite

Copyright photos :
ANTOINE Christian, BARTHOLOME Tommy, BASTIN Déborah, BODELET Jean-Marie, NIHON Joseph et GILLAIN Lino.

- Vos élus 2
- Edito 4
- Inondations 5
- Actualités 6
- Environnement 9
- Travaux 12
- Énergie 15
- Enseignement 22
- Etat civil 28
- Culture 29
- Jeunesse 31
- Finances 32
- Agriculture 35
- CPAS 36
- Devoir de mémoire 38
- Rencontres et témoignages 40
- Solidarité 44
- Divers 47
- Événements 49
- Infos utiles 50
- Services de garde 51

Edito



Cédric
LERUSSE
Bourgmestre

Madame,

Monsieur,

En cette fin d'année, j'aurai aimé n'être que positif : dresser une belle rétrospective de l'année écoulée et me réjouir des perspectives pour l'an neuf. A première vue, c'est pourtant difficile d'être euphorique …

L'été 2021 a en effet été éprouvant pour beaucoup de familles touchées par les inondations. Et aujourd'hui encore, certains foyers n'ont pas pu récupérer leur logement ou sont toujours sans chauffage.

Au niveau international, la COP26 n'est manifestement pas la réussite attendue pour lutter contre le réchauffement climatique.

La crise sanitaire, que l'on espérait définitivement éradiquée grâce à la vaccination, se rappelle à nous. Dans notre commune comme partout ailleurs, nous n'avions encore jamais connu un nombre aussi important de personnes infectées par le virus…

Comment être positifs ? Et si on commençait simplement par regarder autour de nous et mettre l'accent sur des petits gestes de la vie du quotidien ?

Car vous êtes nombreux dans nos villages à cultiver le sens du partage et à consacrer du temps aux autres : à aider des personnes seules pour faire des courses, à inviter un voisin, une voisine, pour partager un repas, à organiser la Saint-Nicolas du village… Les exemples sont nombreux.

Et tous ces gestes positifs font du bien à la fois aux personnes qui les reçoivent et à celles qui les proposent ! Merci pour ces marques de solidarité : soyez donc contagieux !

Au travers de ce bulletin, vous découvrirez aussi de nombreux sujets positifs : l'évolution de projets au bénéfice de la population et, à notre échelle, ceux qui contribuent à protéger notre environnement. Vous lirez aussi les témoignages de personnes qui s'investissent au service de la collectivité.

Trop souvent, les mauvaises nouvelles et les informations du JT nous sapent le moral. Il suffit parfois de prendre un peu de temps pour faire la liste de ce qui va bien pour retrouver le sourire.

Je vous souhaite
à toutes et tous
une belle année 2022
et, surtout, la faculté
d'en retirer le meilleur !

Inondations



Reconnaissance de la commune de Rendeux



A la suite des inondations de juillet, notre commune n'avait pas été intégrée dans la liste des communes fortement impactées, alors que les communes voisines y étaient reprises.

Nous n'avons pas compris cette décision que nous estimions injustifiée. Nous avons dès lors introduit une réclamation auprès du Gouvernement wallon et pris contact avec ses représentants, avec la Commissaire à la reconstruction de la Région wallonne et avec la presse.

Au terme de plusieurs semaines de discussion, Rendeux a finalement intégré la liste de catégorie 2 (La catégorie 1 étant réservée aux entités de Verviers, Pepinster, …)

Cette reconnaissance nous permet :

- De recevoir une aide exceptionnelle de 585.000 € afin de faire face aux diverses dépenses liées aux conséquences des inondations (réparation des ouvrages d'art, remise en ordre des bâtiments communaux, externalisation vers le privé des missions que le service travaux n'a pas pu effectuer, gestion des déchets, …) ;
- De recevoir une aide complémentaire de la Croix-Rouge de 80.000 € afin de développer un projet lié aux conséquences des inondations ;
- D'être indemnisé à concurrence de 80% auprès du fond des calamités pour la remise en ordre de certaines infrastructures endommagées par la crue.



Ce combat méritait d'être mené, d'une part parce que ces aides financières nous seront bien utiles mais, d'autre part, pour la reconnaissance morale de ce que notre commune a vécu.

Aides

Les conséquences des inondations sont encore importantes aujourd'hui pour plusieurs familles. La Commune et le C.P.A.S. ont mis en place diverses aides qu'il est encore possible d'activer.

La Commune - 084/47.71.69

- Avance financière récupérable de 2.500 € sur les dégâts assurés ;
- Prêt de déshumidificateurs ;
- Aide à la dératisation ;
- Aide administrative pour compléter les demandes d'intervention auprès du fonds des calamités (dossiers à introduire avant le 18 avril 2022).

Le CPAS – 0473/79.06.95

- Aide financière ou avance remboursable pour l'achat de mobilier ou de matériel électroménager, produits de première nécessité, soutien psychologique, … (ceci ne s'adresse pas uniquement aux bénéficiaires de l'aide sociale).

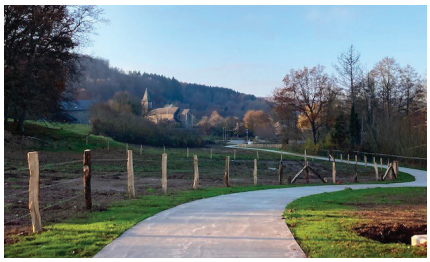
N'hésitez pas à nous contacter !

Chantiers prévus en 2022

Voici un aperçu des gros chantiers prévus dans notre commune l'année prochaine :

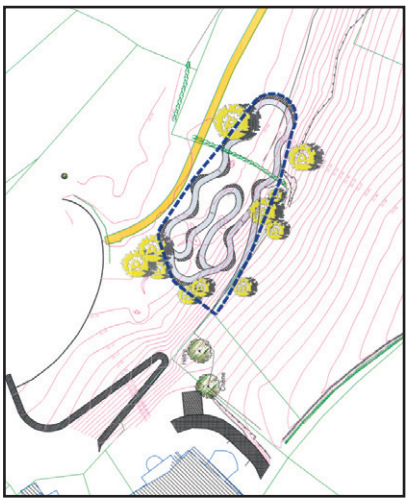
1. Les services au cœur de Rendeux

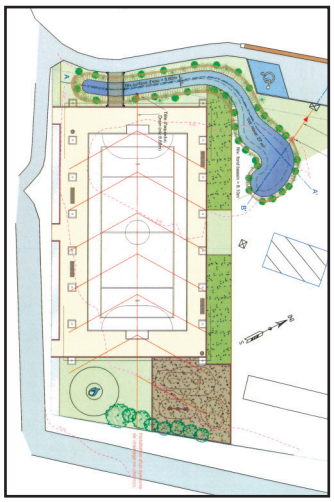
- **Aménagement sécurisé du parking de l'école communale et d'un cheminement cyclo-pédestre jusqu'à l'Espace Marie Schérès à Rendeux-Haut (subsides 250.000 €)**



Ce chantier réalisé par l'entreprise Mathieu est pratiquement terminé. Il reste à installer l'éclairage le long de la voie lente, à poser le mobilier extérieur et à effectuer les plantations. Divers projets prendront place le long du chemin : parcours fitness, aire de pumptrack, jardins partagés.

- **Projets sportifs (subsides infrasports de 422.030,00 €).**





Les travaux de construction de l'aire multisports couverte et d'aménagement d'un parcours fitness extérieur ont été attribués à l'entreprise Roberty au montant de 470.265,75 € TVAC. L'aménagement de l'aire de pumptrack a été attribué à la société Vélo solution au montant de 123.191,31 € TVAC Plus rien ne s'oppose au début des travaux.

- **Cabinet rural médical (subsides 125.000 €)**



À la suite des inondations, nous avons demandé que le niveau du rez-de-chaussée soit relevé de 40 cm. Le projet a été modifié en ce sens. Le dossier a été mis en adjudication et l'ouverture des offres a été effectuée le 9 décembre. Les travaux seront attribués dès réception du rapport d'analyse. Le début des travaux est prévu ce printemps.
Le montant des travaux est estimé à 824.938,08 € TVAC.

- **Extension de la crèche (subsides 150.000 €)**

Il s'agit d'un projet mené conjointement par le CPAS de Rendeux et le service de l'accueil de l'enfance «Le Cerf-Volant» de Durbuy. La demande de permis d'urbanisme est en cours. Vous découvrirez le projet dans la rubrique CPAS de ce bulletin.

- **Travaux d'isolation des toitures de l'école communale (subsides de 88 % du montant des travaux)**

Afin de réduire les consommations d'énergie de l'école, un projet d'isolation des toitures a été étudié. Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise CHINA sprl au montant de 365.726,50 € TVAC.

- **Rénovation du bureau de poste et placement d'un distributeur de billets**

Au terme de nombreuses discussions avec B-post, nous sommes parvenus à obtenir la promesse que le bureau de poste serait rénové et qu'un distributeur de billets accessible 24h/24 y serait aménagé. En contrepartie, la Commune met à disposition un local supplémentaire et s'est engagée à réaliser certains travaux.

2. La convivialité et le cadre de vie dans les villages

- **Construction d'une maison de village à Beffe (subsides 242.406,59 €)**



Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise RECO au montant de 439.233,95 € TVAC. Les abords seront réalisés par l'entreprise Jonkeau pour le montant de 37.048,02 € TVAC.
La tutelle a marqué son accord sur l'adjudication. Les travaux débuteront au printemps. Le bâtiment abritant l'ancienne salle de village est actuellement mis en vente.

- **Démolition d'un hangar à Magoster et aménagement d'un espace convivial**

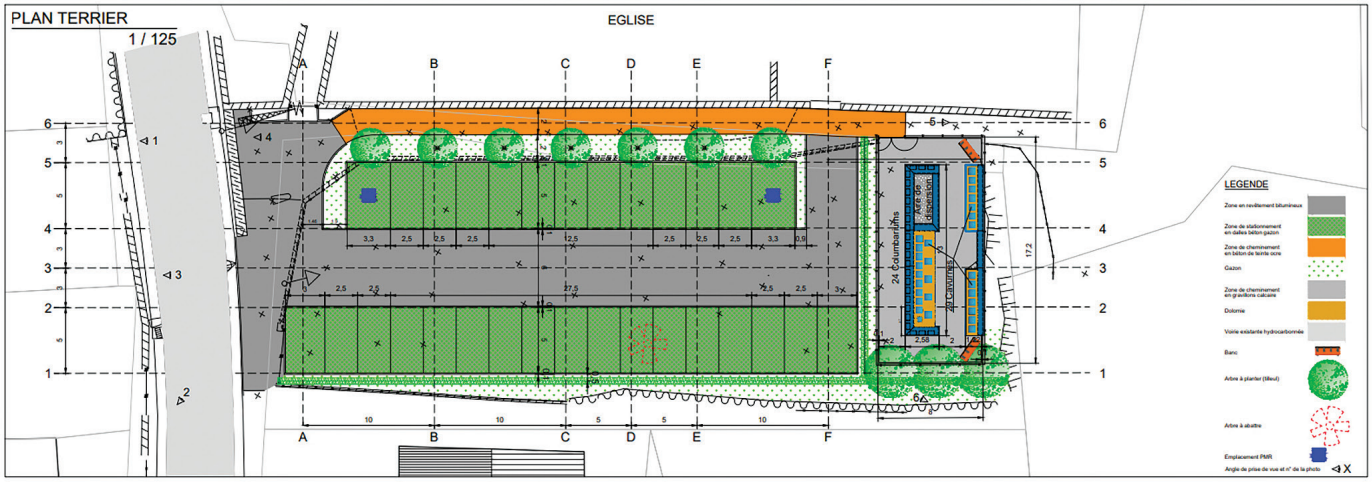
Les travaux de démolition du hangar ont été mis en adjudication au cours du mois de décembre pour être réalisés début d'année. Un crédit budgétaire a été inscrit en 2022 pour réaliser, en concertation avec le village, un premier aménagement de cet espace.

- **Rénovation de la salle de Hodister**

Ces travaux d'aménagement intérieur sont réalisés par le service communal. Ils ont débuté cette année et se poursuivront en 2022. Des difficultés organisationnelles ont retardé la réalisation du chantier.

- **Aménagement d'un parking à Marcourt et extension du cimetière (aire de dispersion et cavurnes)**

La demande de permis d'urbanisme a été introduite au cours du mois de novembre. Une autorisation d'extension de cimetière doit également être obtenue pour l'aménagement de l'espace de dispersion et la pose des cavurnes. Ce dossier étant au stade de la demande de permis, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos éventuelles remarques.



3. Voiries et égouttage

- **Réfection de voiries à Devantave avec réalisation d'aménagements de sécurité**

Le marché de travaux est en cours.
Le subside de la Région consacré au Plan d'Investissement Communal pour la réfection des voiries est de 362.142,80 €. Les travaux devraient débuter au printemps. Le montant des travaux est estimé à 931.720,87 € TVAC.

- **Réfection de la rue du Petit-Bois, avec renouvellement des conduites d'eau et pose de l'égouttage**

Ce chantier est géré conjointement par IDELUX-ENVIRONNEMENT et par la SWDE et devrait également débuter au printemps.

- **Pose de tronçons d'égouttage route de La Roche à Rendeux**

La Direction des services techniques provinciaux finalise l'étude de ce dossier. Nous comptons également réaliser ces travaux dans le premier semestre de l'année 2022.

- **Réfection d'ouvrages suite aux inondations de juillet**





Une expertise a été réalisée par la firme Vinçotte afin de faire un état des lieux des ouvrages d'art. Un auteur de projet a été désigné pour réfectionner les ponts et ponceaux particulièrement endommagés par la crue (Nohaipré, Maladrie et Donneux). L'administration communale et les vestiaires du foot (terrain B) nécessiteront aussi d'importants travaux de remise en état.

D'autres dossiers sont à l'étude, tels que des réfections de voiries, des aménagements de voies lentes, l'installation de bornes de recharge pour vélos électriques, ... Nous y reviendrons ultérieurement.

Comme vous le constatez, de nombreux projets seront concrétisés en 2022. Ces travaux sont l'aboutissement d'un travail important de montage de dossiers administratifs et d'études techniques.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

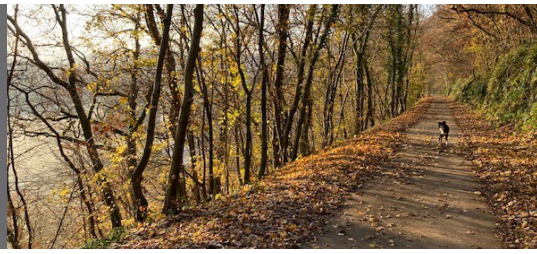
Vous pouvez me joindre l'après-midi au 0476/91.17.70.

Cédric LERUSSE

Permanence du Bourgmestre

Monsieur le Bourgmestre se tiendra à votre disposition les derniers samedis du mois :
29 janvier et 26 février
au bureau de l'urbanisme de l'administration communale **sans rendez-vous**, de 9h à 12h.

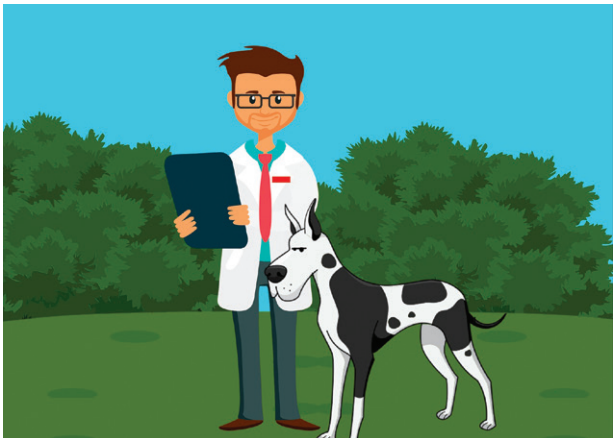
Environnement



Autorisez la lecture de la puce de vos animaux

Depuis le 1er mai, et ce en raison de la réglementation RGPD (protection des données personnelles), vos données de contact reprises sur la puce de votre animal ne sont plus publiques.

Cela veut dire que nous ne pourrons plus lire vos données et donc savoir à qui appartient un animal, notamment si celui-ci se perd !
Pour empêcher cela, vous devez marquer votre accord pour rendre vos données accessibles.



Comment faire ? Rendez-vous sur DOG ID (chien) ou CAT ID (chat) afin de signer votre accord.

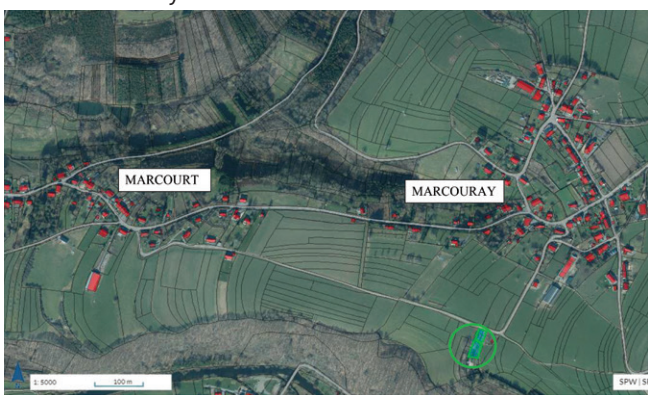
Munissez-vous :
- De votre carte d'identité
- Du passeport de votre animal
- D'un lecteur de carte d'identité

Besoin d'aide ?
DogID : +32 (0)2/333.92.22 - info@dogid.be - https://www.dogid.be/fr
CatID : +32 (0)2/333.49.94 - info@catid.be - https://www.catid.be/fr



Un nouvel espace vert en 2022

Début 2022, vous aurez le plaisir de pouvoir découvrir un nouvel espace vert situé aux abords de Marcouray.



Le projet prévoit de faire de cette parcelle communale un lieu convivial, où les promeneurs pourront venir profiter d'un moment de détente avec une vue imprenable sur les villages avoisinants et sur le site bien connu de Saint-Thibaut. L'espace se trouve notamment le long de la balade n°3 (passage par la rue du Douaire – promenade balisée (rectangle jaune) de 9km – carte disponible au RSI Marcourt-Beffe) mais également le long du sentier 41, moins connu, qui redescend vers Jupille à travers bois.



Au menu : plantation d'arbres fruitiers, d'une haie vive et de fleurs bénéfiques pour les pollinisateurs, l'installation d'un hôtel à insectes, de nichoirs, de deux panneaux didactiques et d'une table de pique-nique ainsi que la création de sentiers en broyat.

Les travaux de déblayement et gyrobroyage ont été effectués à l'automne et l'aménagement des lieux devrait être terminé pour le mois de mars 2022.

Nouvelle collecte des PMC – Problèmes de ramassage

Depuis le début de la nouvelle collecte des PMC, en octobre dernier, certains d'entre vous ont rencontré des problèmes de ramassage.

Cette collecte étant (comme les autres), organisée par **IDELUX, nous vous invitons à contacter directement le service Collectes d'IDELUX Environnement via collectes@idelux.be ou 063/23.19.87 pour signaler tout problème** (le camion n'est pas passé, le camion a laissé une partie des sacs,…)



Pour rappel, pour que les collectes en porte-à-porte se passent bien, 3 règles à respecter :

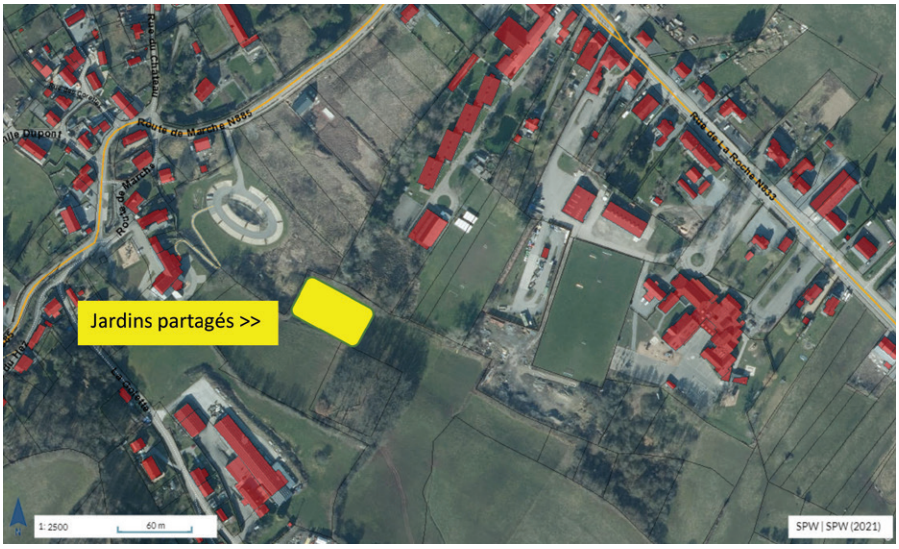
1. Sortez vos déchets entre 20h la veille et 6h le jour de la collecte.
2. Déposez-les en bordure de voirie, bien visibles, devant votre habitation.
3. Évitez que les déchets ne gênent la circulation ou qu'ils ne se dispersent (si c'est malgré tout le cas, nettoyez la voirie). Si c'est nécessaire, prévoyez un dispositif qui empêche les animaux de déchirer les sacs (facile d'ouverture et ouvrable à tout moment). En cas de travaux sur la voirie, vos déchets doivent être déposés à la limite du chantier.

Pour toute autre question sur la gestion des déchets, n'hésitez pas à consulter notre site internet www.rendeux.be rubrique «services-communaux – environnement – gestion des déchets» ou directement le site www.idelux.be.

Des jardins partagés à Rendeux en 2022

Au printemps dernier, nous avons recueilli vos envies et besoins en terme de potager, dans le cadre d'un futur projet de jardins partagés.

Depuis, l'endroit a été sélectionné, il s'agira d'une parcelle située le long de la nouvelle liaison qui reliera d'ici peu le parking Schérès à l'école communale. Le projet permettra aux citoyens de louer, à un tarif préférentiel, une parcelle publique pour y planter des légumes, des petits fruitiers, des pommes de terre, etc... Une convention est prévue afin d'encadrer l'utilisation de chaque parcelle, du point d'eau et de l'espace de rangement.



Vous êtes intéressés et n'avez pas encore montré votre intérêt ?

N'hésitez pas à le faire savoir au service Environnement - environnement@rendeux.be 084/37.01.81



Travaux Énergie



Benoît
TRICOT
Échevin

Comme vous l'avez appris il y a plusieurs semaines, nos deux responsables du service travaux ont réorienté leur carrière professionnelle vers le secteur privé. J'ai eu l'occasion d'expliquer en détail les raisons de cette situation, lors du conseil communal du 14 octobre.

En synthèse, les raisons s'expliquent comme suit : de multiples tâches exercées ne sont pas en rapport direct avec la formation technique, le carcan administratif est extrêmement lourd (ex : marchés publics), l'équilibre entre les activités de terrain et de bureau est malaisé à trouver, la pression est importante du fait des demandes incessantes qui hachent le travail quotidien ainsi que la planification des équipes de terrain, les priorités sont fréquemment bousculées, le manque de considération de certains citoyens dans les contacts est difficile à supporter quand il se répète, la difficulté de canaliser et d'organiser le flux d'informations est réelle tant il y a d'intervenants internes et externes, la difficulté à concilier la vie de famille avec la vie professionnelle est également un facteur non négligeable (les demandes continuent à affluer les week-ends, à toutes heures du jour et de la nuit, sans compter les visites de citoyens au domicile et sans prévenir).

Plus globalement, le marché de l'emploi est en mutation constante et rapide. Le temps est définitivement révolu de vivre un parcours professionnel unique : les travailleurs aspirent à connaître plusieurs expériences professionnelles tout au long de leur parcours. La mobilité devient la norme.

Concernant spécifiquement le marché des travaux, les entreprises endossent de plus en plus le costume de « chasseurs de têtes », entre elles, mais également vis-à-vis des services publics. Les entrepreneurs sont ainsi en recherche permanente d'agents de qualité et font régulièrement des appels du pied au personnel en place qu'ils sont amenés à côtoyer lors des marchés publics.

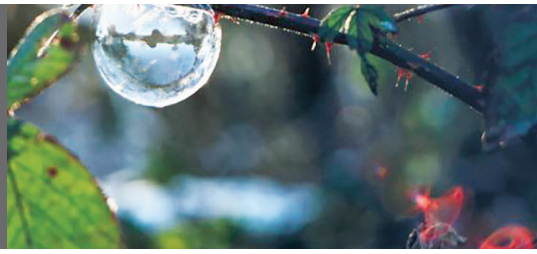
Cette situation n'est pas propre à Rendeux : plusieurs communes voisines se retrouvent dans la même situation et sont à la recherche de responsables pour leur service travaux…

Je remercie Olivier Bayot et Thomas David qui ont travaillé plusieurs années au sein de notre institution, de manière très professionnelle. Nous respectons leur choix et leur souhaitons bon vent dans leur nouvelle expérience.

Si avec ces départs, une page se tourne, une autre s'écrit. Les procédures de remplacement ont été lancées et sont en cours de finalisation. Pendant la période transitoire, le Collège a désigné, au terme d'un appel à candidatures interne, Didier Adam et Stany Guillaume pour assurer la continuité du service dans les meilleures conditions possibles.

Nous avons décidé de transformer cette situation inédite, en opportunité pour le futur. C'est ainsi que la répartition interne du travail est revue et sera opérationnelle dès que les 3 postes à pourvoir l'auront été, au terme des appels à candidature.

Pour autant, la vie du service ne s'est pas arrêtée : outre les interventions habituelles liées à l'entretien des filets d'eau, des avaloirs, de curage des fossés, des accotements et des haies, quelques travaux d'amélioration de bâtiments ont été



réalisés : logements communaux de Marcourt, finalisation des travaux à la salle de Waharday, ..., ainsi que des aménagements dans les cimetières.

Nous avons également effectué un curage du cours d'eau communal à Nohaipré, malmené lors des inondations.

Inauguration de la salle de Waharday, le 27 août.



Curage du cours d'eau à Nohaipré





En matière de sécurité routière, deux dispositifs ralentisseurs ont été installés entre Beffe et Trinal.



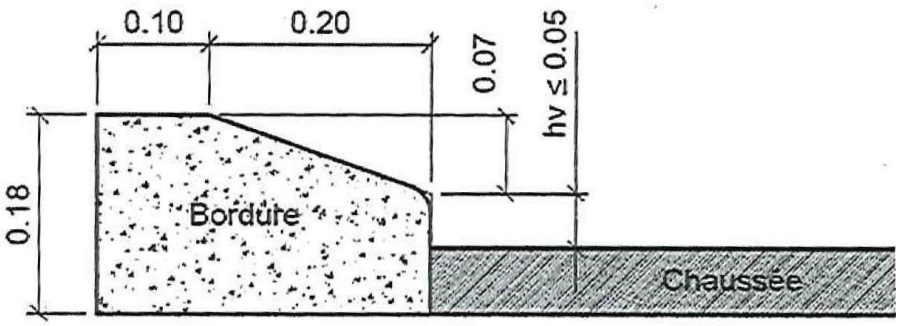




De son côté, le Service Public de Wallonie installera, à notre demande, 3 dispositifs ralentisseurs sur la Route Régionale N885 : à chaque entrée de Gênes d'une part, à l'entrée de Magoster en provenance de Beffe, d'autre part.



Le dispositif retenu



Les bordures seront blanches afin d'assurer un contraste suffisant avec la voirie. Des yeux de chats ou des plots rétroréfléchissants seront placés sur les bordures afin d'augmenter leur visibilité de nuit. Les aménagements seront signalés en approche par le placement de panneaux de danger.

L'installation de ces rétrécisseurs avec plateaux surélevés (coussins berlinois), est programmée pour le premier semestre 2022.

D'autres dispositifs continueront à être installés à travers la commune, dans les prochains mois.

Concernant les travaux relatifs aux voiries et à l'égouttage, je vous renvoie aux Actualités en page 8.

En matière d'aménagements pour le parcage des vélos, une vingtaine de sites d'installation d'arceaux pour accueillir les vélos ont été identifiés dans la commune, en concertation avec le GRACQ. Une cinquantaine d'arceaux seront ainsi déployés sur une période de 3 ans, sur des sites utilitaires. La première salve d'arceaux sera installée au premier trimestre 2022.

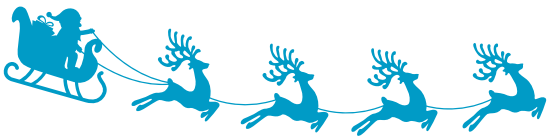
Toujours dans le domaine cyclable, des aménagements de sécurisation ont été apportés aux accès aux deux passerelles qui enjambent l'Ourthe (remplacement des arceaux centraux existants par des poteaux souples plus adaptés, et résolution des «brisures» à la passerelle de Jupille).

En matière d'énergie, si le bulletin de septembre faisait un focus sur le retour d'expériences de concitoyens qui ont installé des panneaux photovoltaïques, le présent article ci-dessous est consacré aux pompes à chaleur.

Ce 31 décembre 2021, Alain SERON accédera à la retraite, après 24 années passées à l'Administration communale. Alain y a exercé différentes fonctions au sein du service travaux. Ces dernières années, il s'occupait notamment de l'entretien de nos cimetières.

Nous te souhaitons une bonne retraite avec beaucoup nouveaux projets, entouré de ta famille.





En cette période de fin d'année, synonyme de crise covid, je vous adresse mes meilleurs vœux, avec une pensée toute particulière à celles et ceux d'entre vous qui êtes affectés par la maladie.





Les pompes à chaleur

Le principe de la pompe à chaleur (PAC) est simple : puiser l'énergie dans le milieu ambiant (eau, air ou sol) et la rejeter sous forme de chaleur dans le système de chauffage auquel elle est reliée. Elle transfère donc de l'énergie d'un milieu à un autre, elle ne la crée pas.

Selon la source de chaleur utilisée et ce que l'on désire chauffer (eau ou air) nous aurons différents types de pompes à chaleur.

Le fonctionnement d'une pompe à chaleur est comparable à celui d'un réfrigérateur, si ce n'est qu'il est inversé.

Elle valorise la chaleur gratuite inépuisable présente dans l'environnement : celle présente dans l'air extérieur, les rivières, le sol. En effet, tout corps, même "froid" contient une quantité importante d'énergie qui peut être récupérée.

Elle permet de faire des économies d'argent mais également de prévenir l'épuisement de sources d'énergie naturelles. Une pompe à chaleur est une alternative à la chaudière traditionnelle.

La PAC est un producteur de chaleur "dynamique" : contrairement à une chaudière, ses performances varient selon les conditions d'utilisation et les conditions climatiques. La tâche la plus difficile consiste à prendre en considération ce comportement dynamique et à équiper l'installation de telle manière que les conditions limites de fonctionnement ne soient pas dépassées.

Une pompe à chaleur fait-elle usage d'énergie ?

Une pompe à chaleur a besoin d'une certaine quantité d'électricité pour fonctionner. Mais elle reste très intéressante car un kWh payé au niveau mécanique (pour faire tourner le compresseur), en produit 3 à 4,5 kWh d'énergie thermique (suivant la technologie utilisée et la qualité de la mise en œuvre). La consommation totale d'énergie dans l'habitation va donc baisser significativement.

La question de l'impact environnemental d'une pompe à chaleur se trouve dans la façon de produire ce kWh mécanique. La majorité des PAC utilisent de l'énergie électrique pour réaliser ce travail moteur. Les performances environnementales d'une PAC sont donc directement liées aux performances environnementales de l'électricité que l'on utilise.

Avec une pompe à chaleur, vous allez utiliser efficacement l'énergie gratuite qui se trouve dans la nature. Le rendement que vous pouvez atteindre dépend du type de pompe.

Fonctionnement d'une pompe à chaleur

La pompe à chaleur fonctionne sur un principe thermodynamique semblable à celui d'un réfrigérateur.

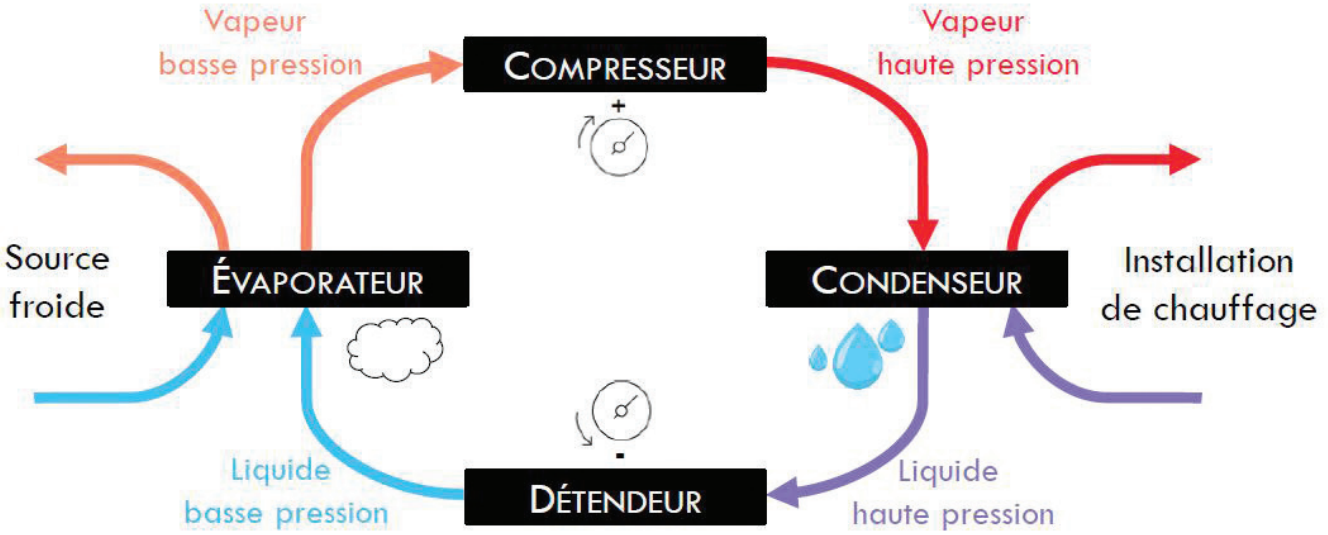
Une pompe à chaleur est composée de quatre éléments principaux : l'évaporateur, le compresseur, le condenseur et le détendeur.

La PAC puise l'énergie calorifique dans une source de chaleur (l'air, le sol ou l'eau en fonction du système). Cette chaleur va ensuite passer par 4 étapes :

1. **Évaporateur :** la chaleur captée est transmise à un liquide frigorigène à l'intérieur de l'évaporateur. La température de ce fluide augmente et il se transforme en vapeur (gaz).
2. **Compresseur :** le gaz est aspiré vers le compresseur, où il est comprimé sous haute pression et atteint une température de 90 °C.

3. **Condenseur :** dans le condenseur, le gaz donne une partie de sa chaleur au circuit de chauffage du bâtiment. Ensuite, il se condense et devient à nouveau liquide.

4. **Détendeur :** une chute de pression provoque une baisse de température dans le liquide frigorigène, maintenant plus froid que la source de chaleur et le cycle recommence.



Source : Formation Bâtiment Durable : Pompe à Chaleur (Ecorce SA Ingénierie & Consultance)

COefficient de Performance "COP"

La performance d'une pompe à chaleur s'exprime par le coefficient de performance (COP). Il s'agit du rapport entre l'énergie fournie par la pompe (chaleur transférée vers le bâtiment) et l'électricité consommée pour effectuer ce transfert.

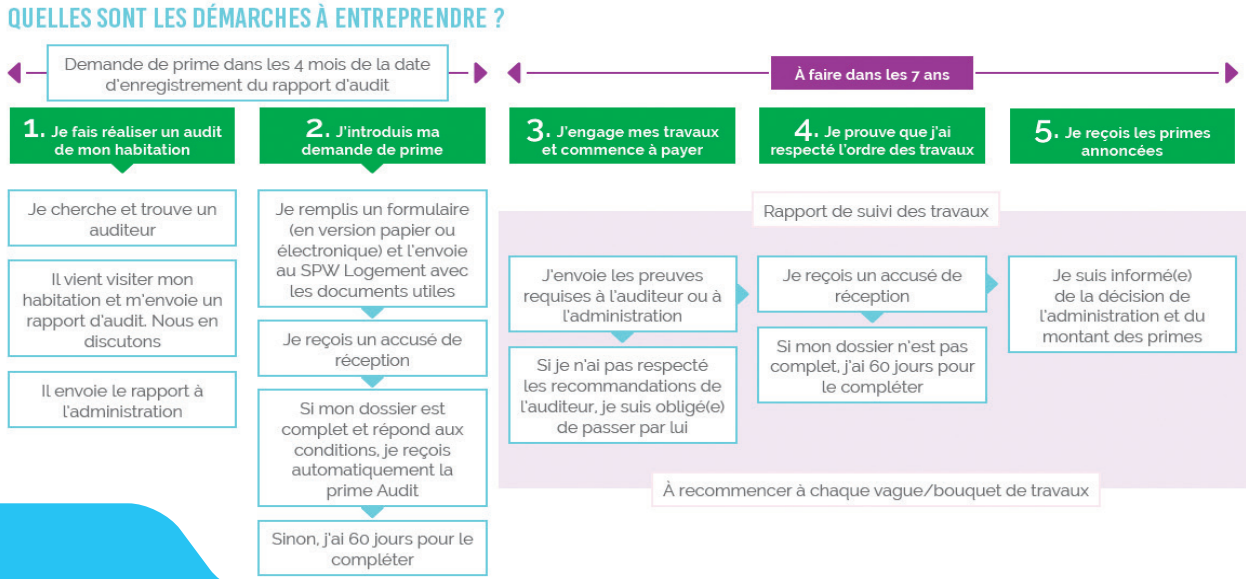
Par exemple, quand un pompe fournit 3 kWh pour 1 kWh d'électricité consommé, on dit qu'elle a un COP de 3. Plus ce coefficient est élevée, plus la PAC est performante.

Prime pour l'installation d'une pompe à chaleur en Wallonie

Depuis 2019, la Région wallonne propose des primes après réalisation d'un audit énergétique.

Il faudra faire venir un auditeur logement agréé par la Région avant de commencer les travaux. Celui-ci réalisera un audit énergétique complet de votre habitation et mettra en évidence certains problèmes et points faibles et vous donnera de précieux conseils pour la réalisation de vos travaux.

Cette étape est indispensable pour recevoir les primes énergie.



Le montant de la prime varie en fonction du type de pompe à chaleur et de sa contribution à l'amélioration des performances énergétique de votre habitation. Vous recevrez une prime de base qui peut augmenter en fonction de vos revenus :

Type de PAC	Prime de base	Montant maximum
Pompe à chaleur eau chaude sanitaire (pompe à chaleur thermodynamique)	500 €	3000 €
Pompe à chaleur chauffage ou combinée (chauffage et eau chaude)	1000 €	6000 €

Dans tous les cas, cette prime n'excédera jamais 70% du montant total des travaux.

Vous trouverez toutes les informations pratiques concernant les primes habitation sur le site internet :

https://energie.wallonie.be/fr/primes-habitation-a-partir-du-1er-juin-2019.html?IDC=9792

Les différents types de PAC

Selon la source de chaleur (eau, air, sol) que vous exploitez et ce que vous désirez chauffer (eau, air ou les deux), différents modèles de pompes à chaleur existent.

L'intérêt du système est sa faible consommation en énergie. Il est difficile d'estimer la consommation moyenne annuelle d'une PAC mais elle se distingue des systèmes de chauffage traditionnel car elle prélève la chaleur et ne la produit pas.

Il existe des pompes à chaleur :

- Pour chauffer l'eau
- Pour chauffer l'air
- Pour chauffer l'air et l'eau (PAC mixte)

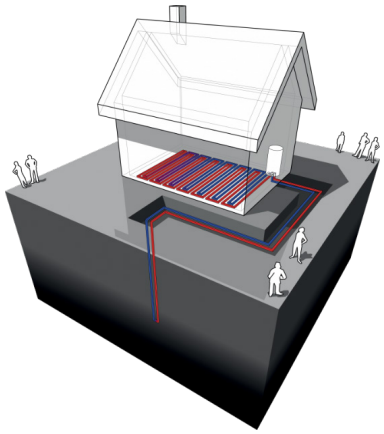
Certaines sont même équipées d'une fonction de climatisation pour l'été.

Les pompes à chaleur puisent l'énergie :

- Dans le sol (PAC géothermique)
- Dans l'eau souterraine (PAC aquathermique)
- Dans l'air extérieur (PAC aérothermique)

On peut distinguer 4 sortes de pompes à chaleur: eau-eau, terre-eau, air-eau et air-air.

Le fonctionnement de toutes ces pompes à chaleur repose sur les mêmes principes physiques, c'est la manière dont la chaleur est extraite et distribuée qui diffère entre les types de pompe.

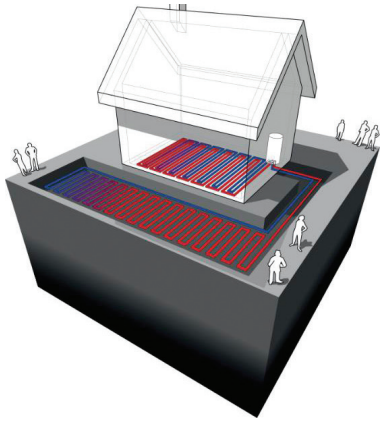


Pompe à chaleur eau – eau

La pompe récupère la chaleur de la nappe phréatique afin de réchauffer l'eau du système de chauffage dans l'habitation.

Deux puits sont creusés dans lesquels les collecteurs sont mis. Les puits ont une profondeur de 25 à 150 mètres.

Comme la température de la nappe phréatique est toujours constante à cette profondeur, c'est le système avec le meilleur rendement mais aussi le plus cher (frais des forages).

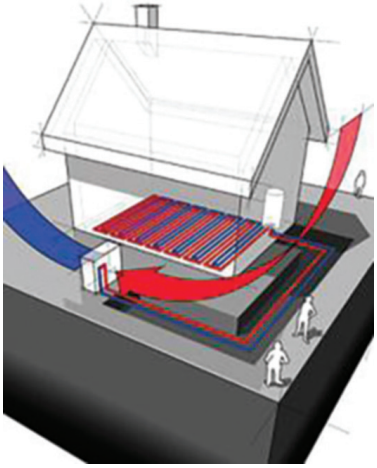


Pompe à chaleur sol – eau

On récupère la chaleur du sol en enterrant un serpentin à une profondeur de 50 à 60 cm afin de chauffer un circuit d'eau.

Le gros inconvénient est qu'il faut disposer d'un terrain assez importante.

Le choix du type de mise en place dépendra de la superficie totale du jardin et la composition du sol.



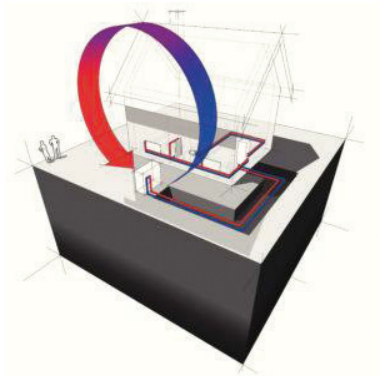
Pompe à chaleur air – eau

La pompe capte l'air extérieur et le chauffe pour alimenter le circuit d'eau pour le chauffage ou l'eau sanitaire ;

Elles sont plus économiques que les pompes à chaleur géothermiques car elles ne nécessitent pas de forage.

Cependant, leur rendement est plus bas parce que la température de l'air varie constamment. Elles fonctionnent mieux pendant les périodes chaudes. C'est pour cette raison que les pompes à chaleur air-eau sont souvent utilisées pour le chauffage de l'eau sanitaire ou l'eau de piscine.

Les pompes à chaleur air-eau sont faciles à installer et ont un prix plus abordable.



Pompe à chaleur air - air

Les pompes à chaleur air-air transmettent la chaleur à l'air et non à l'eau sanitaire ou l'eau du système de chauffage.

On peut comparer le fonctionnement de cette pompe à chaleur au fonctionnement d'un système de climatisation, mais l'air est réchauffé au lieu d'être refroidi. Le système peut d'ailleurs être inversé pour rafraichir la maison en saison chaude.

Elles conviennent aussi bien pour les petits espaces dans lesquels il n'y a pas encore de système de chauffage ou comme chauffage supplémentaire que pour les espaces déjà équipé d'un réseau de radiateurs.

Fonctionnement efficace des pompes à chaleur et rentabilité

Une PAC fonctionne efficacement quand la température de la terre, de l'air ou de l'eau est élevée.

Les systèmes géothermiques offrent le rendement le plus élevé car la température de la terre ou de la nappe phréatique est constante à une grande profondeur, même durant les périodes de froid lorsque nous avons le plus besoin de chauffage. Ces systèmes sont les plus aptes pour le chauffage de l'eau du système de chauffage central.

Le fonctionnement des PAC air-eau est un peu moins efficace mais les frais d'installation étant plus bas, elles restent quand même très intéressantes.

L'installation d'une PAC est rentable car la pompe à chaleur puise son énergie dans des ressources gratuites et illimitées et sa consommation en énergie est très basse.

Son retour sur investissement est intéressant et rapide.

La rentabilité d'une pompe à chaleur dépend du modèle choisi :

- Pompe à chaleur air – air : jusqu'à 35% d'économie sur la facture d'électricité et retour sur investissement estimé entre 5 et 10 ans
- Pompe à chaleur air – eau: c'est la solution la plus rentable, économies jusque 1000€/an et retour sur investissement estimé entre 6 et 7 ans
- Pompe à chaleur géothermique : retour sur investissement en moins de 5 ans, diminution des factures d'électricité jusqu'à 65 %

Est-ce vraiment écologique ?

Oui puisqu'elle puise son énergie dans des ressources naturelles et qu'elle est économe en énergie. Sa consommation en électricité pour fonctionner est bien moindre comparativement aux autres systèmes de chauffage.

Sa faible consommation d'énergie fait qu'une telle pompe émet beaucoup moins de CO_2 ou gaz à effet de serre.

Les avantages d'une PAC

La PAC possède de nombreux avantages :

- Chauffage bon marché : beaucoup plus économe en énergie que certaines alternatives. Le retour sur investissement est élevé et permet de grandes économies sur le long terme. De plus, pas besoin de stockage de mazout, de raccordement au gaz ou de cheminée !
- Les pompes à chaleur air-air peuvent servir en été pour produire de l'air froid comme climatisation !
- Respectueuse de l'environnement puisque la chaleur est extraite de la nature.

L'avis des Rendeusiens

Julie et Philippe de Ronzon

Julie, Philippe et leurs deux enfants habitent à Ronzon dans une maison 4 façades à ossature bois construite en 2012.

L'installation de leur pompe à chaleur a été faite lors de la construction de la maison. Ils ne savent donc pas comparer leurs consommations avant/après investissement. Ils ne consomment que de l'électricité et leur consommation annuelle est de 4600 kWh (±110 €/mois). Elle couvre leur consommation domestique, l'eau chaude sanitaire et le chauffage.

Ils ont opté pour une pompe à chaleur Sol-eau avec forage vertical (1 forage de 150 mètres de profondeur) qu'ils utilisent pour le chauffage de leur maison et l'eau chaude sanitaire.

Le Coefficient de Performance de leur PAC est situé entre 4,3 et 4,7. C'est le type de pompe à chaleur la plus performante! Pour 1kWh consommé, la pompe produit entre 4 et 5 kWh.

Leur installation leur a couté 22.000€ TVAC (pour le système complet avec le chauffage sanitaire et l'installation sanitaires). Les prix sont plus démocratiques aujourd'hui qu'il y a 9 ans. Ils ont pu bénéficier d'un prêt à taux réduit.

Début de cette année, ils ont installé des panneaux photovoltaïques couvrant la totalité de leur consommation électrique en vue d'être autonomes en énergie. Ils ont réduit leur facture d'électricité de ±110 € par mois à 40 € par mois (tarif prosumer).

Ils payent donc 480 € annuellement pour la totalité de leurs consommations en énergie!

En ce qui concerne le confort, c'est le top pour eux ! De plus, l'entretien est très facile, la température est uniforme grâce au chauffage au sol et le réglage de la température est très simple.

Ils n'ont rencontré aucune difficulté lors de la mise en place qui a duré une journée et demi pour le forage, une journée pour l'installation des tuyaux du chauffage sol et une journée pour la PAC.

Il faut prévoir un petit entretien tous les 2 ans et un coût annuel de 100 €.

En plus de cela, ils ont investi dans une isolation poussée du bâtiment : «la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas !».

Tous ces investissements font qu'ils produisent la totalité de leur consommation en énergie.

Sylviane et Benoît de Warisy

Sylviane et Benoît habitent une maison unifamiliale datant de la seconde moitié du XIXè siècle à Warisy où vivent quatre personnes. Ils ont installé en 2013 une pompe à chaleur air-air pour alimenter le chauffage central de la maison équipé d'un ensemble de radiateurs. S'agissant d'une vieille maison comprenant des vieux planchers, le chauffage par le sol n'était pas possible.

La pompe à chaleur est couplée à une installation photovoltaïque de 10.000 kWh, sans quoi le système n'aurait pas été si avantageux car la PAC air-air est malgré tout consommatrice d'énergie électrique, et à des panneaux solaires qui chauffent le boiler alimentant l'eau chaude sanitaire. La maison dispose aussi d'un poêle à bois en appoint pour plus de confort.

Il s'agit d'une PAC haute température qui se compose d'une unité extérieure de 16 kW et d'un module hydraulique intérieur de 16kW alimentés en triphasé, pourvues d'un appoint back-up électrique de 6kW triphasé. Le coefficient de performance (COP) de la PAC est de 2,9. Cela signifie qu'elle fournit 2,90 kWh pour 1kWh d'électricité consommé.

Le placement du dispositif complet fut un investissement important (plus de 16.000 € pour la pompe à chaleur et plus de 27.000 € pour l'installation photovoltaïque), mais il a été pensé dans le cadre des travaux de rénovation totale de la maison, car les propriétaires souhaitaient avant tout s'inscrire dans une démarche de développement durable. Cette installation, qui a remplacé une ancienne chaudière au mazout, leur a en effet permis de se passer totalement des énergies fossiles et produites à l'étranger (mazout et gaz) pour tous leurs besoins.

La rentabilisation de l'investissement (PAC et photovoltaïque) a été estimée à environ 8 ans pour une durée de vie de l'installation de 25 ans. Ces calculs doivent être à présent un peu nuancés en raison de l'application du tarif prosumer aux producteurs d'électricité, mais de manière générale l'investissement consenti se révèle à long terme très intéressant.

Le système est régulièrement entretenu, tous les deux ans. Le bruit généré par l'installation est, concernant le module intérieur, comparable à celui d'une chaudière à mazout et concernant le module extérieur, peut générer un bruit perceptible jusqu'à quelques mètres. Il est donc préférable de choisir avec soin l'orientation du module extérieur. Les dimensions du module intérieur sont également comparables à celles d'une chaudière classique.

La pompe à chaleur est équipée d'un thermostat mobile sans fil qui peut être placé au choix dans n'importe quelle pièce de la maison. La PAC s'enclenche dès que la température ambiante est inférieure à la température de référence du thermostat et uniquement le temps nécessaire à atteindre cette température de référence. Ainsi, à l'inverse d'un système de chauffage classique, il n'y a plus de contrainte de programmation d'aucune sorte, comme le thermostat de jour et de nuit (qui ferait «redémarrer» la pompe en fonction d'horaires fixes et non en fonction des besoins, ce qui pourrait faire chuter la température de manière importante la nuit ou lorsque la maison est inoccupée et augmenterait ainsi très fortement la consommation d'électricité pour un redémarrage important) et le dispositif assure une chaleur constante tout au long de la journée et de la nuit (pas de syndrome de la « maison froide » en rentrant du travail).

Le dispositif n'engendre pas de contraintes, hormis l'entretien périodique, dont un petit entretien du sol autour du module extérieur. En revanche, les propriétaires apprécient d'être libérés des contraintes de commandes de combustible à passer périodiquement, de contribuer à diminuer la dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger ainsi que la suppression de tout risque de pollution du sol liée à la présence antérieure d'une citerne à mazout.

Carole de Rendeux-Bas

Carole habite une maison unifamiliale à Rendeux-Bas. Elle a installé en avril 2016 une pompe à chaleur Air-eau pour chauffer son eau sanitaire.

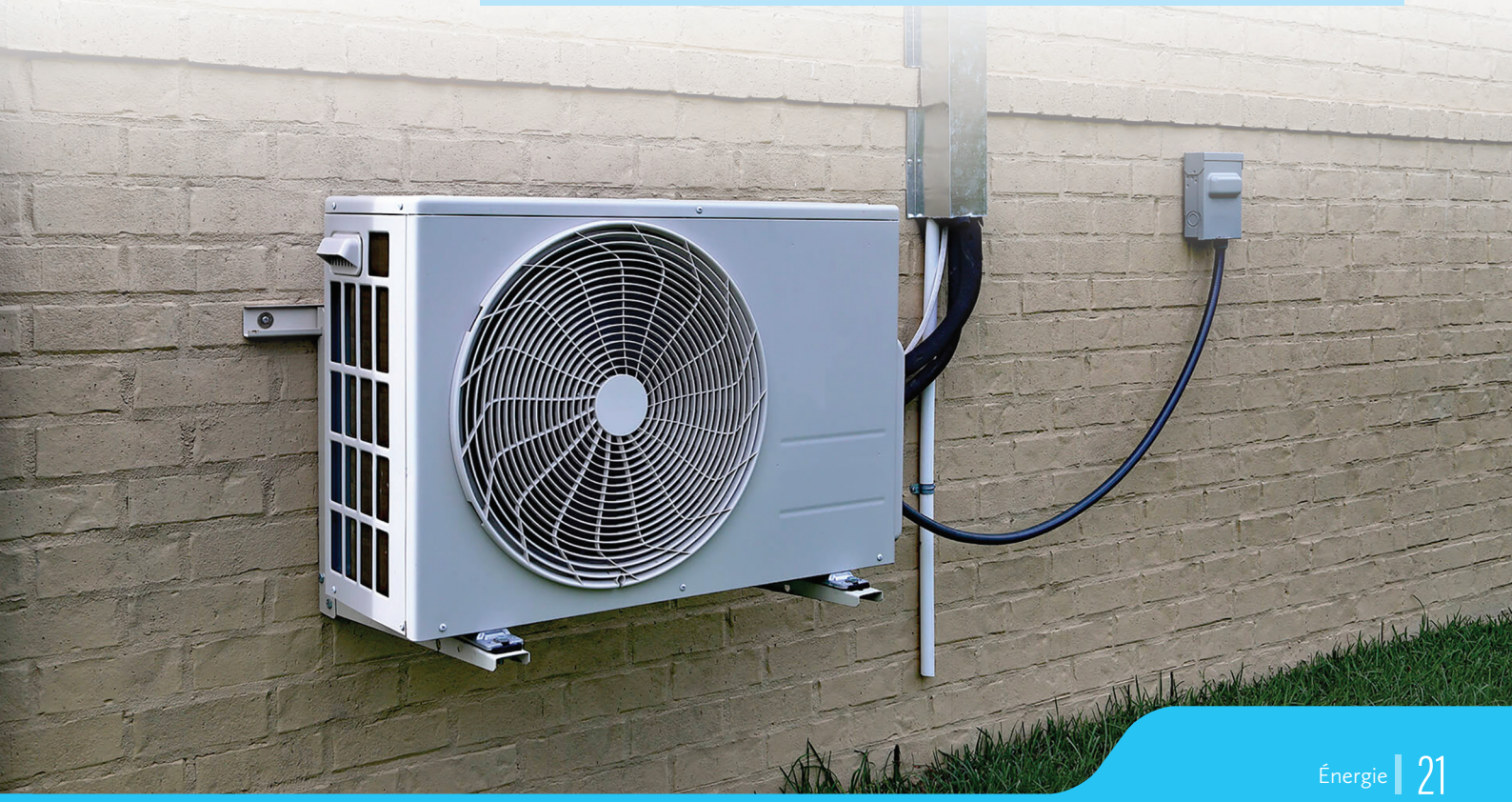
Sa PAC lui a couté 2400 € tvac. A l'époque, les citoyens bénéficiaient d'une prime de 400 €. Elle n'a rencontré aucune difficulté lors de son installation qui a pris une demi-journée.

En pratique, le chauffage de son eau sanitaire se fait la nuit. Elle peut le programmer quand elle est absente. Sa PAC dispose d'un «Boost» si son besoin en eau chaude est plus important. Elle peut suivre de manière très régulière ses consommations.

Le coefficient de performance (COP) de sa pompe à chaleur est de 2,79. Cela signifie qu'elle fournit 2,79 kWh pour 1 kWh d'électricité consommé. Elle permet donc une économie de presque 75% par rapport à un boiler électrique ! Le retour sur investissement est très court.

Au niveau des contraintes, elle n'en relève pas. Il faut juste prévoir un entretien tous les 3 ans.

Elle remarque tout de même que la PAC fait un léger bruit à l'intérieur et à l'extérieur. Il est donc préférable de l'éloigner un peu.





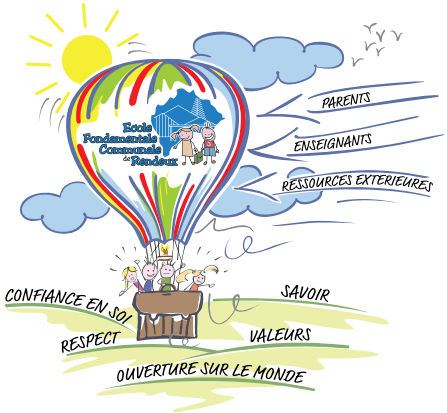
Audrey
CARLIER
Échevine

Enseignement

Depuis le 13 septembre dernier, des repas chauds sont servis à l'école communale de Rendeux. Dans le cadre de l'initiative Green Deal Cantines Durables, nous avions répondu à un appel à projets. Il s'agit d'un mouvement de grande ampleur au sein duquel tous s'engagent à mener des actions pour une offre alimentaire plus durable dans les collectivités.

Les repas chauds sont cuisinés par le personnel de la cuisine de notre CPAS et sont acheminés à l'école dans de grands box qui tiennent chaud. Sur place, un espace du réfectoire est destiné aux enfants qui prennent un repas chaud. Le menu propose des plats variés tels que filet de poulet, compote et pommes de terre, blanquette de veau et riz, couscous aux légumes, … Le vendredi est consacré au poisson : colin sauce ostendaise, pangasius sauce hollandaise, pâtes aux scampis, … Une attention toute particulière est apportée afin que ce soient des produits de saison et de la région !

Concrètement, si vous souhaitez réserver pour votre enfant, il faut le faire pour le lundi 16h de la semaine précédente, soit via l'application QuickSchool soit via la plateforme. Le prix est fixé à 2,50 € pour les maternelles et 3,50 € pour les primaires.



L'alimentation saine à l'école a déjà été abordée à plusieurs reprises, soit via des ateliers, une exposition, des animations en classe, …

Pour rappel, à la récréation le matin, il est possible pour les enfants de boire de la soupe ou de manger un fruit. L'école dispose également de fontaines à eau. Pour les enfants qui restent à la garderie après l'école, des fruits sont disponibles.

Vous retrouverez sur le site www.ecolecommunalederendeux.be le menu journalier de la soupe, des repas chauds ainsi que des idées de collations saines.



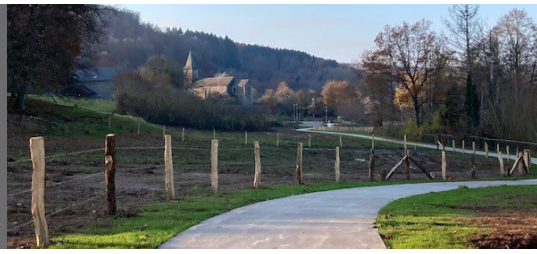










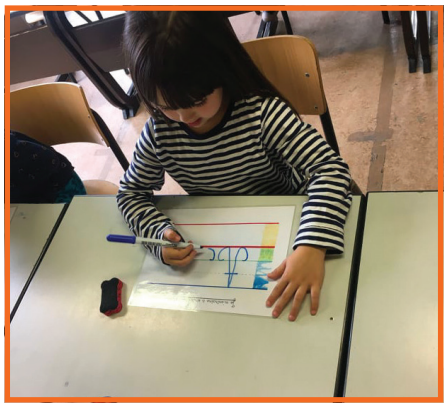


Découvrez avec nous quelques notions que nous avons abordées en P1 durant le mois de septembre 2021 !

Ecriture









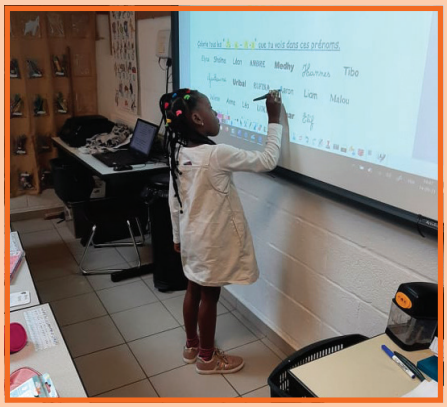


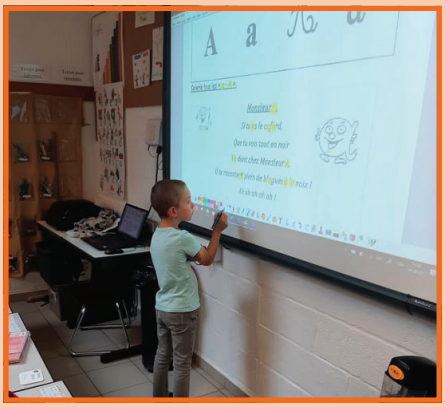


Lecture









Groupons par 2, 3 ou 4











Les nombres





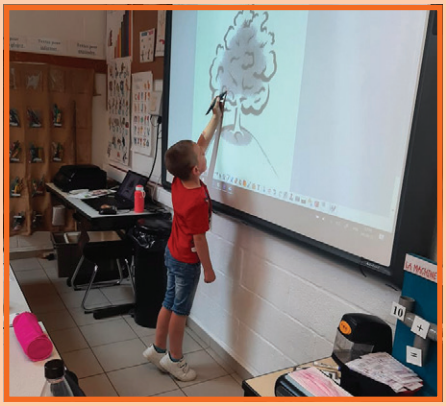

Néerlandais







Les différentes positions

















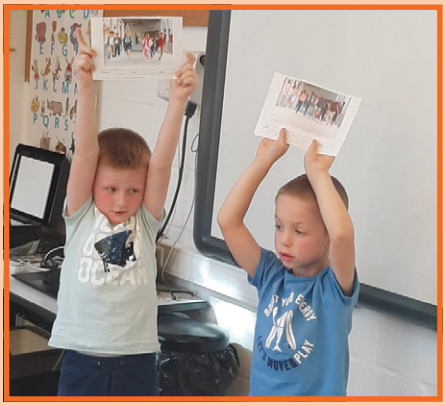


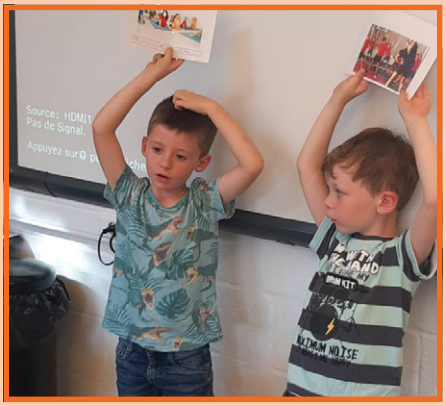


Les différents moments de la journée

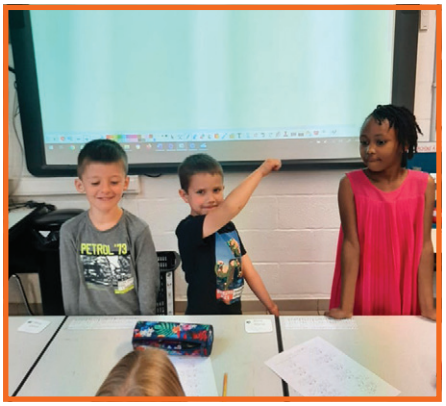


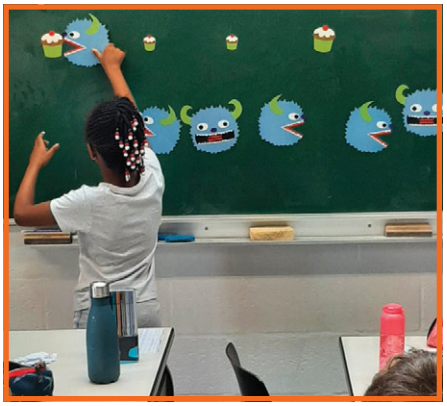







Plus grand, plus petit ou égal

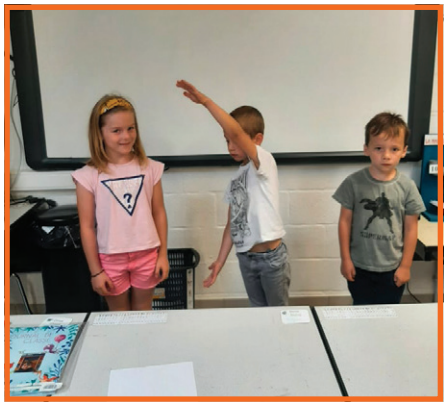







Photo de classe
première primaire
de Madame Catherine



LES ÉLÈVES DE MATERNELLE ET PRIMAIRE ONT VOTÉ POUR LEUR JEU PRÉFÉRÉ



Durant le mois d'octobre, la bibliothèque-ludothèque de La Roche proposait aux élèves de la 2e maternelle à la sixième primaire de participer au prix Jokers.
Les élèves ont eu l'occasion de tester trois jeux de société et d'élire leur favori.
Au total, ce ne sont pas moins de 318 élèves des écoles de La Roche et Rendeux qui ont pu participer à cette animation.

Jokers 2021

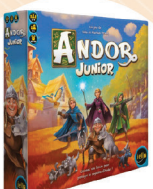
Retrouvez ci-dessous les trois jeux ayant récolté le plus de votes dans chacune des catégories :



Catégorie petits
Dès 4 ans



Catégorie enfants
Dès 6 ans



Catégorie familles
Dès 8 ans

LES JEUX DU PRIX JOKERS AINSI QUE BEAUCOUP D'AUTRES SONT DISPONIBLES DANS VOTRE LUDOTHÈQUE !

Ouverture : Ma 13-17h, Me 14-18h, Ve 09-12h et 13-17h, Sa 10-12h, Di 10-12h

Bibliothèque et ludothèque
Rue du Purnalet, 7 - La Roche
0472/680934
bibliothequelaroche@gmail.com

Lire au fil de l'Ourthe
Bibliothèque
Centre de documentation

La Roche Rendeux FÉDÉRATION

Éditeur responsable : Lucienne Dethier - Bardonwez, 2 - 6987 Rendeux

Etat civil

ENTRÉES		SORTIES	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
25	24	13	19
ÉTRANGERS		ÉTRANGERS	
40	12	24	12
TOTAL		TOTAL	
65	36	37	31

60 ans de prêtrise

Abbé Robert ANDRE né en 1937, a été ordonné prêtre le 23 juillet 1961 par Mgr CHARUE, évêque de Namur-Luxembourg.

Il a officié en qualité de vicaire à Érezée, puis curé à Villers-Sainte-Gertrude, Bomal et Izier, retraité en 2001 à Marcourt.



Naissances

27/07/2021 **IZZI Mattia**
Fils de Romain et de HOQUART Morgane
Beffe

31/07/2021 **KIP Matéo**
Fils de Guillaume et de ORBAN Mélina
Warisy

15/08/2021 **BROECKS Maëlle**
Fille de Jason
et de BLANCHARD Margaux
Rendeux-Haut



27/08/2021 **BREUSKIN Anna**
Fille de Killian et de HAYEZ Elise
Rendeux-Bas

28/08/2021 **RASKIN Adèle**
Fille de André
et de DUBUISSON Charline
Rendeux-Bas

17/09/2021 **FAA Bastiano**
Fils de Christopher
et de DELCOURT Sarah
Rendeux-Bas

02/10/2021 **MARTIN Jules**
Fils de Simon et de EVRARD Emilie
Rendeux-Haut

12/10/2021 **FRANCOIS DEFECHE Eline**
Fille de Sébastien et de Céline
Rendeux-Bas

23/10/2021 **MOHEBI Hailin**
Fille de MOHEBI Shokria
Rendeux-Haut

28/10/2021 **RASKIN Jules**
Fils de Marc et BESMANS Mélissa
Trinal

Mariage

21/09/2021 **FRANKIE Koen et DE SWERT Marjan**
Warisy

02/10/2021 **CARLIER Pierre**
et LIEGEOIS Claire-Elise
Trinal



09/10/2021 **JEANMOYE Jean-François**
et LERUTH Audrey
Rendeux-Haut

16/10/2021 **PEESMEESTER Francis**
et RAMIREZ MARTINEZ Françoise
Marcouray

20/11/2021 **VAN MOL Marc et DU BOIS Nathalie**
Beffe

Décès

PIERRET Edmond - Chéoux
10/04/1928 - 04/09/2021

YASSE Angèle - Marcouray
18/07/1925 - 29/09/2021

LEONARD Lucie - Warisy
10/10/1935 - 25/09/2021

LERUSSE Roland - Marcouray
07/04/1950 - 22/10/2021

Culture

QUELQUES ACTIVITÉS DES MOIS PASSÉS



EXPO REVERS !

Une petite expo pour les classes de maternelles.
Elle a été conçue par le service Littérature jeunesse de la FWB sur base des albums *Le Grand débordement* et *La cabane* de Sandra Edinger.
Les enfants sont immergés dans l'univers des livres par l'expo, mais aussi par des animations sensorielles menées par les animateurs de la MCFA ET de Lire au fil de l'Ourthe.

Avec l'aide des communes de Manhay, Erezée et de Rendeux





HUMANIMAL





Les classes de 1ère et 2ème primaire d'Erezée et de Manhay ont pu découvrir ce spectacle de danse avec de la musique en direct. Il était proposé dans le cadre d'une collaboration avec les Centres Culturels de Durbuy et de Hotton.

Certaines classe sont venues au CC de Hotton par la suite pour participer à des animations art plastique et mouvement pour prolonger l'expérience.

CONCERT DE SAMIR BARRIS





A la rentrée, nous avons enfin pu recevoir ce concert maintes fois reporté ! En comité réduit, certes, mais au plus proche des artistes, dans une forme cabaret, pour une ambiance toute cosy et chaleureuse.

Samir Barris, accompagné de Nicholas Yates et Margaret Hermant, nous présentait ses poèmes préférés mis en musique, ainsi que quelque compositions personnelles.

Un très beau moment !

Avec l'aide du Comité culturel de Manhay

Suivez notre actualité sur Facebook !
MCFA Érezée-Manhay-Rendeux

INFOS : MCFA Érezée-Manhay-Rendeux
Émilie Capelle | 0495/54 69 52 | emiliec@mcfa.be
MCFA Érezée-Manhay-Rendeux | www.mcfa.be

mcfa Érezée Manhay Rendeux



NOËL AU THÉÂTRE

Spectacles en famille

Lundi 27 décembre 2021 | 15h | Salle Concordia | Erezée

MON P'TIT COCO La Berlue
Théatre | dès 3 ans

Mercredi 29 décembre 2021 | 15h | Salle de Grandmenil

LA CLASSE DES MAMMOUTHS Théâtre des 4 mains
Théatre & marionnettes | dès 7 ans

Samedi 8 janvier 2022 | 15h | Complexe scolaire | Rendeux

DRÔLES DE ZOZIAUX Les liseuses
Théatre & contes | dès 2,5 ans

Infos et réservations (obligatoires !) : mcfa.be ou 084/32 73 86
Tarifs : 7 € | Abonnement : 6 € | Art.27 : 1 €

EXPO DES ARTISTES DE RENDEUX

du 29 janvier au 6 février 2022 | Salle Schérès | Rendeux

mercredi > vendredi : ouvert de 15h à 18h
samedis et dimanches : ouvert de 11h à 18h



Après l'expo des photographes, nous vous faisons découvrir les peintres, sculpteurs et autres créateurs en art plastique de la commune.
Un programme animé par un vernissage, des ateliers pour les écoles, un atelier encres végétales pour les adultes et un petit apéro en musique.

Suivez-nous sur Facebook pour plus d'infos !

FESTIVAL À TRAVERS CHAMPS

Festival de films sur la ruralité

Mercredi 23 mars 2022 | Salle Concordia | Erezée

Quand les tomates rencontrent Wagner
Maria Economou | 2019 | Grèce | VOST | 73'

Jeudi 24 mars 2022 | Salle Schérès | Rendeux

Déconnectés
Valéry Mahy | 2020 | Belgique | FR | 52'

Vendredi 25 mars 2022 | Salle L'Union de la jeunesse | Grandmenil

The eagle huntress
Otto Bell | 2017 | VF | Royaume-Uni | 87'

Votre bibliothèque - ludothèque déménage !

Nouvelle adresse :
Rue du Purnalet, 7
La Roche

Venez découvrir nos nouveaux locaux !

Ouverture dès le 1er décembre



Lire au fil de l'Ourthe
Bibliothèque
Centre de documentation

Horaire : Ma 13-17h / Me 14-18h / Ve 9-12h et 13-17h /
Sa 10-12h / Di 10-12h

Éditeur responsable : Lucienne Dethier - Bardonwez, 2 - 6987 Rendeux



Un doudou Un livre et au lit !

Soirée pyjama à la bibliothèque

Histoires sur le thème de l'hiver pour les enfants (de 4 à 8 ans)

Lire au fil de l'Ourthe
Bibliothèque
Centre de documentation

La Nuit des Bibliothèques 2021

Programme complet sur www.escapages.cfwb.be

VENDREDI 17 DÉCEMBRE DE 19H À 20H

MARDI 28 DÉCEMBRE DE 19H À 20H

Participation gratuite
Réservation :
bibliothequelaroche@gmail.com
0472/680934

Bibliothèque - ludothèque
La Roche-en-Ardenne
Rue du Purnalet, 7

Rendeux La Roche

Retrouvez-nous sur

Éditeur responsable : Lucienne Dethier - Bardonwez, 2 - 6987 Rendeux

Une opération à l'initiative de la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB) en collaboration avec les Bibliothèques centrales du Hainaut, de Luxembourg, de Namur et de leurs réseaux.



Fête laïque 2022, les inscriptions sont ouvertes !

La Fête laïque permet aux enfants de marquer le passage important de l'enfance à l'adolescence. Elle consiste en un **spectacle préparé par et pour les enfants** qu'ils présentent sur scène, au printemps, devant leur famille. En se basant sur des sujets de société : solidarité, écologie, pauvreté, migration... ils font part aux adultes du regard qu'ils portent sur le monde.

Informations pratiques

La Fête laïque se déroulera le **dimanche 22 mai 2022** à Marche-en-Famenne. Elle s'adresse à tous les enfants de 6ème primaire. Les frais sont pris en charge par les comités locaux et l'entrée au spectacle est gratuite.

Plusieurs rencontres sont organisées préalablement pour la cohésion du groupe et la création du spectacle. Il est dès lors important d'inscrire votre enfant le plus rapidement possible.

Envie d'en savoir plus ? Rendez-vous le lundi 10 janvier 2022 à 19h30 au relais du CAL/Luxembourg, rue des Savoyards 2 à Marche-en-Famenne.

Infos et inscriptions :
CAL/Luxembourg ASBL
084/38 71 29
relaismarche@cal-luxembourg.be
www.calluxembourg.be



Tu as entre 12 et 25 ans et tu te poses des questions sur ton avenir ?
Vous êtes parent d'un(e) jeune et souhaitez l'aider dans le choix de son orientation professionnelle ?

Rendez-vous le **vendredi 18 mars 2022**
à la Halle aux Foires de **Libramont** (de 16h à 20h30)
pour la sixième édition du **salon «Objectif Métier»**
Salon de l'orientation et des métiers.

Choix d'études ou d'un métier pour plus tard ? Ce n'est pas toujours facile de s'y retrouver ! Ce salon a pour vocation de faire la promotion de divers métiers et de donner des informations en matière d'orientation et de formation, dans toutes les filières

Plusieurs espaces sont à découvrir :

- Information – orientation
- Démonstrations et essais-métiers (17 secteurs d'activité)
- Enseignement supérieur et formation
- Rencontre des professionnels
- Partir à l'étranger
- Entrepreneuriat.

Curieux ?
Visitez le site internet www.objectif-metier.be

Intéressés ?
Venez visiter le salon, le **vendredi 18 mars 2022, entre 16h et 20h30**

Entrée gratuite

Une action menée par la Province de Luxembourg en partenariat avec le SIEP Libramont l'Instance Bassin Enseignement Qualifiant - Formation - Emploi du Luxembourg belge et Le Forem
Avec le soutien de la SOWALFIN



Louis-Philippe COLLIN
Échevin

Finances

Les taxes à Rendeux

Les recettes liées aux taxes sont essentielles pour financer le fonctionnement des **services communaux** et pour permettre **la concrétisation des nombreux projets à destination des citoyens**. Au compte 2020, elles se sont élevées à un total de 2.535.045 € soit **48,8% des recettes ordinaires**.

Lors des conseils communaux d'octobre et novembre derniers, certains règlements de ces impôts et redevances ont été actualisés ou remis à jour. Au vu de l'importance de cette matière, il me semblait intéressant de vous faire un résumé des principales taxes appliquées à Rendeux.

Celles-ci peuvent être classées en plusieurs catégories :

1. Les taxes additionnelles aux impôts des autorités supérieures (état, régions ou provinces).

Celles-ci sont prélevées avec l'impôt principal. La quote-part revenant aux communes leur est reversée par la suite. Au compte 2020, elles ont représenté 62,3% des recettes liées aux taxes pour un total de 1.578.556 €.

Le Conseil communal est compétent pour fixer le montant de ces additionnels avec un plafond conseillé par la circulaire budgétaire applicable aux communes de la Région Wallonne.

Situation sur notre commune :

- Additionnels au précompte immobilier : 2.570 centimes (taux maximum recommandé = de 2.600 centimes)
- Additionnels à l'impôt des personnes physiques : 7,7% (taux maximum recommandé = 8,8%)

Ces taux sont identiques aux années précédentes. **Il n'est pas prévu de les augmenter**.

2. Les taxes communales liées au tourisme

2. 1. Les taxes sur les secondes résidences :

Actuellement, la taxe est fixée à un forfait de 600€/seconde résidence/an. Cela a représenté des recettes de 467.920 € au compte 2020.

Pour les exercices d'imposition 2022 à 2025, le Conseil communal a décidé de **modifier ce règlement** afin d'appliquer une distinction entre les secondes résidences localisées en zone de loisirs au plan de secteur et les autres (zone d'habitat notamment).

Le montant forfaitaire de la taxe qui sera d'application est :

- **600 €/an** pour les secondes résidences établies en **zone de loisirs**
- **700 €/an** pour les **autres** secondes résidences (principalement en **zone d'habitat**)



Pourquoi ce choix ? :

a) L'établissement d'une seconde résidence en **zone d'habitat ou d'habitat à caractère rural** prive la commune des rentrées fiscales qu'elle percevrait avec l'emménagement d'un ménage (additionnels aux impôts des autorités supérieurs).

b) Même si les seconds résidents contribuent à faire vivre les commerces et différents secteurs de la région, un développement supplémentaire de secondes résidences en zone d'habitat **(±780 actuellement)** risquerait de conduire à **des villages qui ne vivent que les week-ends et qui se meurent en semaine**.

Notre volonté est de **favoriser** tant que possible la **domiciliation des ménages au cœur de nos villages** (en zone d'habitat).

De son côté, la **zone de loisirs** au plan de secteur ne permet pas la domiciliation des ménages et est donc réservée à l'établissement des secondes résidences et des hébergements touristiques. C'est pourquoi, la taxe sur les secondes résidences qui y sont établies n'a pas été augmentée.

Au niveau financier, ce changement devrait permettre de générer des rentrées supplémentaires de l'ordre de 30.000 €/an. Ces fonds seront directement réinjectés dans les services à destination des ménages et des seconds résidents de notre commune.

Notons que le forfait maximal recommandé par la circulaire budgétaire est de 720 € par seconde résidence.

2. 2. Les taxes sur les séjours et sur les terrains de camping :

Actuellement, la taxe de séjour consiste en un forfait de 40€/personne/an selon le nombre et la capacité de lits que contient l'hébergement au 1er janvier de l'exercice d'imposition. Cette taxe est valable pour :

- Les gîtes
- Les hôtels
- Les chambres d'hôtes ou pensions de famille
- Les meublés touristiques
- Les villas, immeubles ou appartements
- Tout autre hébergement touristique (sauf campings)

Pour les campings, la taxe consiste en un forfait de 75€/emplacement.

Ces taxes ont représenté des recettes de 48.600 € au compte 2020 (année durant laquelle le Conseil avait décidé de les réduire de 50% pour soutenir ce secteur qui avait été fortement touché par la crise du Covid).

Pour les exercices d'imposition 2022 à 2025, le Conseil communal a décidé de **modifier ce règlement afin d'apporter une distinction entre les hébergements de grande capacité (> 9 personnes) et les autres.**

Pourquoi ce choix ?

Les nuisances potentielles occasionnées par les hébergements touristiques (bruits, déchets, ...) augmentent proportionnellement à la taille de l'hébergement. Notre volonté est donc de **favoriser les hébergements de petite et moyenne tailles.**

Concrètement, la taxe sera composée d'un forfait appliqué par palier :

- **40 €/personne/an** pour la capacité de l'hébergement **inférieure ou égale à 9 personnes**
- **60 €/personne/an** pour la capacité de l'hébergement **supérieure 9 personnes**

Quelques exemples permettront de mieux comprendre :

	Ancien règlement	**Nouveau règlement**	**Différence/an**
Hébergement de 9 personnes	360€ (9 x 40€)	360€ (9 x 40€)	0€
Hébergement de 15 personnes	600€ (15 x 40€)	720€ ((9 x 40€) + (6 x 60€))	120€ (6 x 20)

Cette augmentation par palier permet de ne pas pénaliser les hébergements existants de manière excessive. Par ailleurs, elle permettra de se **rapprocher des taux pratiqués par les communes limitrophes**.

Notons que cette distinction ne s'**applique pas aux hôtels et chambres d'hôtes** puisque ces hébergements offrent d'autres types de services (présence du tenancier, repas, …).

Enfin, pour les campings, il n'y a pas de changement.

Les taxes communales sur les déchets :

La taxe communale relative à la gestion des déchets est composée :

- D'une partie forfaitaire. Il s'agit ici d'un montant annuel défini en fonction de l'usager (taille du ménage, domicilié sur la commune ou non, …).
- D'une partie variable en fonction de la quantité de déchets produite. Il s'agit ici du prix appliqué à la vente des sacs et d'un montant lié à l'utilisation de conteneurs.

Cette taxe permet de financer les services octroyés aux usagers notamment :

- La collecte en porte à porte de la fraction résiduelle, des plastiques agricoles (2 fois/an), des cartons (6 fois/an), des encombrants (2 fois/an)
- La distribution annuelle de sacs gratuits (nombre défini en fonction du type d'usager)
- Le service Recy+ : prise en charge à domicile de déchets destinés au parc à conteneurs pour certains ménages (PMR, personnes invalides, …)
- La gestion des parcs à containers
- Le traitement et la valorisation des déchets

Depuis octobre 2021, les **PMC sont également collectés en porte à porte,** ce qui a modifié nos habitudes :

- Utilisation réduite des sacs destinés à accueillir la fraction résiduelle
- Fréquence de visite au parc à conteneurs fortement réduite

En réaction, le Conseil communal **a adapté le règlement de la taxe lié aux déchets**. Les changements appliqués sont les suivants :

- Diminution du don de sacs destinés à recevoir la fraction résiduelle (- 1 rouleau/ménage/an) puisqu'ils sont moins utilisés
- Ajout d'un rouleau de sacs PMC/ménage/an
- Suppression de la ristourne relative à la fréquentation du parc à conteneurs puisque presque la totalité des déchets peuvent maintenant être collectés à domicile.

La suppression de la prime PAC permet de ne **pas augmenter le montant de la taxe forfaitaire appliquée sur les ménages en 2022**. En effet, la commune a l'obligation de répercuter directement sur les usagers les coûts de gestion des déchets résultant de l'activité usuelle de ceux-ci (coût-vérité), et cela, à concurrence de 95 % minimum et de 110 % maximum.

En d'autres termes, les recettes de ces taxes doivent permettre de financer la collecte et le traitement des déchets. **Sans la suppression de la prime PAC, la taxe appliquée sur les ménages aurait dû être augmentée.**

Voici ce qui clôture cet article dédié aux taxes appliquées à Rendeux.
Si vous souhaitez avoir plus de détails, vous pouvez consulter les différents règlements sur le site de notre commune (**www.rendeux.be/ma-commune/services-communaux/taxes-reglements-et-reglements**) ou prendre directement contact avec moi (**0479/02.15.64**).

Agriculture



Documentaire «Les jeunes pousses»

Le 16 octobre dernier, une cinquantaine de personnes se sont réunies à la salle Schérès pour la diffusion du court métrage **«Les jeunes Pousses».**

Ce documentaire a été réalisé par le **Cercle Culture Nature et Tourisme de Rendeux** et l'**ASBL Clara**. Il identifie les enjeux et difficultés de la transmission des exploitations agricoles à travers les portraits de **6 jeunes agriculteurs de la région** de Rendeux, La Roche-en-Ardenne et Manhay :

Margot à la Chèvrerie du Moulin du Wez (Mierchamps), Bertrand à la Ferme Desert (Rendeux), Fanny à la Ferme artistique du Moulin d'Odeigne (Manhay), Jean-Guillaume au Potager de la Bergerie de Lisbelle (Laidprangeleux), Florie à la Ferme Poirrier (Chéoux) et Maxime à la Ferme Doutreloux (Devantave).



Margot à la Chèvrerie du Moulin du Wez (Mierchamps),
Bertrand à la Ferme Desert (Rendeux),
Fanny à la Ferme artistique du Moulin d'Odeigne (Manhay),
Jean-Guillaume au Potager de la Bergerie de Lisbelle (Laidprangeleux),
Florie à la Ferme Poirrier (Chéoux) et
Maxime à la Ferme Doutreloux (Devantave).

Si vous n'avez pas pu y assister, je vous encourage à le visionner gratuitement sur le site de l'ASBL Clara : **www.clara.be/les-jeunes-pousses**. C'est une belle occasion d'en apprendre plus sur les exploitations agricoles de notre région.



La séance s'est prolongée par un débat durant lequel les participants ont pu échanger avec les agriculteurs présents mais également avec un représentant de l'**ASBL Terre en Vue**.

Cette ASBL a pour mission **de faciliter l'accès à la terre pour les agriculteurs** (un des plus grosses difficultés pour les jeunes agriculteurs puisque le prix du foncier ne cesse d'augmenter). Je vous invite à visiter le site https://terre-en-vue.be/ si vous souhaitez plus d'informations.



Je profite également de cet article pour vous souhaiter à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et d'entamer avec beaucoup d'optimisme l'année 2022.



Lucienne
DETHIER
Présidente du CPAS

CPAS
Centre Public d'Action Sociale

Le Co-accueil de Rendeux va devenir une crèche en 2023.

Une nouvelle législation nous a été communiquée en fin de l'année 2020, nous apprenant que les co-accueils au service de la petite enfance devront dorénavant fonctionner en crèche et répondre à de nouvelles normes bien précises.

Cette évolution de la législation a notamment pour objectif d'améliorer le statut des accueillantes.

Aussi, notre CPAS a reçu cette information de manière positive et a saisi cette opportunité pour collaborer avec le service «Le Cerf-Volant» de Durbuy pour moderniser le bâtiment et y aménager une véritable crèche. Une subvention de 150.000 € a été accordée pour ce projet qui va permettre d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de conforter l'emploi des accueillantes. C'est important car elles réalisent un formidable travail au quotidien !

Les démarches visant à l'agrandissement de l'accueil actuel ont été entreprises, des réunions de coordination entre les différentes instances ont été organisées et ont pu aboutir au projet, conçu par l'architecte Jean-Sébastien Ducène de Chéoux et que vous pouvez découvrir ci-après.





Le nouvelle crèche pourra accueillir 14 petits bambins à temps plein au premier janvier 2023.

En fonction de l'évolution des besoins, les aménagements réalisés permettront d'ouvrir à terme jusqu'à 21 places.

Nous nous réjouissons de voir débuter les travaux d'extension pour le plaisir et le bonheur des petits bouts de la commune de Rendeux et de leurs parents.





Un bel élan de solidarité et de générosité pour la crèche de Rendeux suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021

Le milieu d'accueil du CPAS a été sévèrement touchée par les inondations des 14-15 juillet 2021, la chaudière et les accessoires qui se trouvaient en cave ont été totalement détruits.

Cédric, notre bourgmestre, a été contacté par Monsieur Frank COENEN du Rotary Club d'Hasselt, lui annonçant leur volonté de participer à la restauration de la chaudière de la crèche communale. Tout s'est très vite organisé.

C'est ainsi que le 26 septembre dernier, **le Rotary Club d'Hasselt et la Fondation Vicky et Alexis*** ont mis sur pied à Hasselt une journée intitulée «SOS Crèche de Rendeux» consacrée à une récolte de fonds, journée où plus de 300 repas ont été servis et à laquelle la Commune et le CPAS ont fait le déplacement et ont reçu un accueil très chaleureux. Ce ne sont pas moins de 18.000 euros qui ont été récoltés pour rendre à nouveau opérationnelle la crèche de Rendeux.

Un juste retour en terre de Rendeux s'imposait et ainsi, le 23 octobre 2021, une délégation du Rotary Club d'Hasselt et de la Fondation Vicky et Alexis nous a rendu visite. Lors de cette journée, nous avons pu faire découvrir notre commune : la crèche et le Patro, l'école communale, une balade à St-Thibaut, une petite halte au SI de Marcourt et pour clôturer la journée, un repas préparé par le CPAS dans un esprit de convivialité et d'échanges très intéressants.

Encore Bravo et Merci de tout cœur, cet élan de générosité a vraiment beaucoup touché la Commune et le CPAS.



* *Fondation Vicky et Alexis, fondation du nom de deux jeunes qui sont morts tragiquement dans l'explosion de la rue Léopold en janvier 2010.*

Marathon en Ardenne L'audacieuse mission de protection d'aviateurs alliés en 1944

Marathon en Ardenne
L'audacieuse mission de protection d'aviateurs alliés en 1944

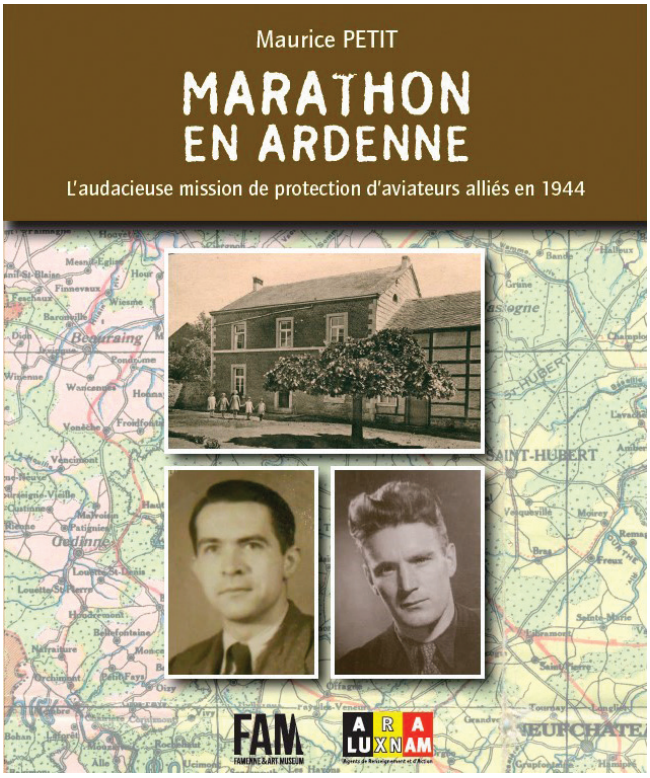
Maurice PETIT
Edité par le Famenne & Art Museum, avec le soutien d'ARA LUXNAM

Nous sommes fiers de vous présenter le deuxième livre édité en partenariat par le Famenne & Art Museum (FAM) et ARA LUXNAM.

Maurice Petit, déjà auteur de *L'Abbé Paul Désirant, Résistant inébranlable* (Administration communale de Rendeux, 2016, Prix triennal Fondation Gérard Willemot 2018) et *Il fallait faire quelque chose ! Agents de Renseignement et d'Action 1940-1945, Hotton, La Roche-en-Ardenne, Marche-en-Famenne et Rendeux* (Famenne & Art Museum et LuxNam, 2018), poursuit sur sa lancée en mettant en lumière le travail discret de dizaines de citoyens qui ont œuvré pour la *Mission Marathon*.

Fruit d'un minutieux travail de recherche, ce livre nous fait découvrir la genèse et le déroulement d'une incroyable opération menée en France et en Belgique au cours de l'été de 1944. Si le volet français de cette opération est bien connu, la partie qui s'est jouée en Belgique n'a encore jamais fait l'objet d'une relation aussi approfondie !

Vu le nombre croissant d'aviateurs alliés abattus en territoires occupés et les difficultés rencontrées par les lignes d'évasion, il fut décidé de rassembler un maximum d'aviateurs dans des camps où ils attendraient la Libération. Depuis leurs lieux d'hébergement, les aviateurs furent acheminés avec des moyens de fortune de Bruxelles, Namur et Liège vers la forêt ardennaise. Les trajets se faisaient en train, en camion et le plus souvent à vélo, en tentant d'éviter les multiples contrôles. Ces camps furent établis à Beffe (Rendeux), Acremont (Bertrix), Porcheresse (Daverdisse), La Cornette (Bouillon), Bohan (Vresse-sur-Semois) et Villance (Libin).



De l'exfiltration depuis Bruxelles et Liège jusqu'aux aux camps en Ardenne, Maurice Petit met au jour un pan de l'histoire de la Résistance, un véritable exploit qui s'est soldé par une réussite totale. Au fil des pages, nous faisons la connaissance des acteurs belges de la *Mission Marathon*; c'est en effet l'aspect humain qui prédomine dans l'approche de l'auteur. Que ce soient les concepteurs de l'opération, leurs chefs, les agents de récupération, les hébergeurs, les guides, les agents des camps, nous apprenons à les connaître et, évidemment, à apprécier leur action. Les aviateurs ne sont pas oubliés non plus ; l'auteur dresse une longue liste de ceux qui ont ainsi trouvé refuge en terre ardennaise, en attendant la Libération.

Cet ouvrage captivant est d'une belle fluidité d'écriture et d'une grande clarté. Il s'adresse aux passionnés de la Seconde Guerre mondiale, aux amateurs d'actions clandestines à haut risque, à celles et ceux qui s'intéressent plus particulièrement à l'action des Agents de Renseignement et d'Action et certainement aussi aux férus d'histoire des communes qui accueillirent les camps ou qui servirent de relais.

Marathon en Ardenne compte 200 pages, en quadrichromie, au format 230 x 270 mm. Il est agrémenté de près d'une centaine de photos, plans, schémas et listes.

Nous vous souhaitons une belle découverte de ce livre qui vient enrichir notre connaissance de l'histoire belge et locale.

Le livre est mis en vente
à partir du 22 septembre au prix de 20 €.
Il est disponible chez l'éditeur,
le Famenne & Art Museum,
17 Rue du Commerce
6900 Marche-en-Famenne.
Il peut aussi être commandé en versant 30 €
(dont 10 € pour couvrir les frais d'emballage et d'envoi BePack24hr)
au compte BE37 0004 5437 0228
d'ARA LUXNAM, rue Pré à la Fontaine 17,
5100 WEPION,
sans oublier de mentionner avec précision l'adresse d'envoi.
Cinquante exemplaires numérotés de 01 à 50 sont disponibles ; ils peuvent être commandés au prix unitaire de soutien de 50 €,
frais d'envoi inclus.

Quatrième de couverture

«Lorsqu'une mission de Résistance prend pour nom de code Marathon, c'est que le caractère hors norme du défi à relever n'a pas échappé à ses concepteurs.

Pourtant, malgré le tour de force de cette opération visant à mettre à l'abri dans la forêt ardennaise plus de 100 aviateurs alliés tombés sur le sol de la Belgique occupée, elle a presque totalement échappé à l'attention des historiens !

Par ses méticuleuses recherches, Maurice Petit met en lumière les rouages de cette mécanique et l'audace des nombreux résistants qui ont permis de faire de cette entreprise un succès aussi fulgurant que discret.

Coups de maître, coups durs, coups bas et coups de chance émaillent cet ouvrage extrêmement documenté, pour en faire un récit dont la rigueur scientifique le dispute au palpitant de l'aventure.

Maurice Petit est l'auteur de plusieurs ouvrages et monographies, souvent centrés sur la Résistance dans la région de la Famenne et de l'Ardenne. Avec son nouveau travail de mémoire, le champ d'action s'élargit à la Belgique entière et même à la France.»

Thibault Cassart,
Conservateur du Famenne & Art Museum.

Véhicules militaires


© J. Nihon

Comme chaque année depuis bientôt 25 ans, Beffe, Marcouray et Marcourt ont accueilli les collectionneurs de véhicules militaires alliés 40/45 : le 1944's Allied Remembrance Group-Groupe 703TD pour un circuit de mémoire dédié au Lt-Colonel S. Hogan et ses 400 hommes lors de la bataille d'Ardenne en décembre 1944.

(Pas de passage à Trinal suite à une course cycliste, mais passage à Magoster et Devantave)

J. Martin
Vice-président du RSI de Marcourt-Beffe

Véhicules militaires


© J-M. Bodelet

À l'occasion de ses 50 ans, l'ASBL Les Amis de l'Ermitage de St-Thibaut et du Site de Montaigu, qui a reçu le titre de Royale ASBL Chapelle et Ermitage St-Thibaut, a accueilli les 4 et 5 septembre 2021 des Amis de St-Thibaut de France et d'Italie et ce, pour un colloque de 2 jours.

Une exposition au RSI de Marcourt-Beffe a permis aux nombreux visiteurs de découvrir la Royale ASBL qui gère ce site exceptionnel depuis 50 ans (1970-2020).

J. Martin - Président

Rencontres & témoignages

Rencontre avec Paul GOOSSE et ses fils Jean-Paul et Pierre



Goosse tendance

www.goosse-tendance.be

Historique

C'est en 1960 que Paul et Marie-Louise Goosse-Huppe décident de s'installer à Rendeux et de reprendre le petit magasin de M. Biron. À cette époque, Paul se rendait à domicile à la demande des clients. Il se souvient: *«Je prenais une dizaine de costumes que j'allais faire essayer aux clients, puis on faisait les retouches au magasin. J'étais la plupart du temps en déplacement. A l'époque, c'était surtout une clientèle locale. Mon épouse s'occupait du magasin. Nous avions déjà une couturière qui travaillait avec nous».*



Au fil des années, l'entreprise s'est développée : *«A l'époque, on ouvrait le magasin à 7h30 du matin et il n'était pas rare de fermer vers 22h. Certains clients venaient rechercher leurs vêtements retouchés après le film du soir. C'était ainsi. Je dirais que la vie privée et la vie professionnelle étaient mélangées».*

Dans les années quatre-vingt et nonante, les clients arrivaient parfois au magasin en car : *«C'étaient des excursions 3x20 ans: les gens partaient la journée, ils venaient au magasin et profitaient d'un restaurant dans la région».*

M. Goosse estime que son entreprise s'est développée avec le «bouche-à-oreille», grâce au service à la clientèle qui a toujours été, et reste encore aujourd'hui, la politique de la maison.

Des difficultés à surmonter



En 2002, le magasin a été totalement sinistré par un incendie. La société a loué un grand chapiteau pour poursuivre ses activités. Jean-Paul se souvient : *«Nous avons lancé un concours auprès de plusieurs entreprises de construction pour qu'elles nous proposent un projet. Au final, nous avons opté pour la proposition de l'entreprise HOUYOUX de Marloie. Il n'a fallu que 6 mois pour reconstruire le magasin. Nous avons aujourd'hui un très bel outil de travail»*.

La crise sanitaire est également une épreuve qui a été particulièrement difficile en 2020.

Les inondations de juillet dernier ont touché le magasin. *«Le soir de la crue, je suis venu au magasin à 3h du matin et j'ai surélevé le maximum de choses avant que l'eau n'arrive dans le bâtiment. On a eu ±30cm d'eau à l'intérieur. Les jours suivants, on a tous mis la main à la pâte pour nettoyer et remettre les choses en état. On a pu compter sur notre personnel : toute l'équipe était là pour donner un coup de main. Grâce à eux, on a pu rouvrir après 4 jours»*, nous confie Pierre.



Confection GOOSSE : habilleur officiel du Standard

Paul et Jean-Paul sont des grands supporters du Standard de Liège. Pour la deuxième année consécutive, le magasin est devenu l'habilleur officiel de l'équipe du Standard. *«C'est une fierté pour nous»*, nous confie Paul.

L'entreprise aujourd'hui



La confection Goosse est restée une entreprise familiale qui a été reprise par Jean-Paul et Pierre Goosse et par leurs épouses, Jacqueline et Isabelle. L'entreprise occupe aujourd'hui une trentaine de collaborateurs qui travaillent dans la vente, les retouches, l'administratif ou l'intendance. Le fondateur, Paul, âgé aujourd'hui de 90 ans, est encore tous les jours présent au magasin où il conseille les clients : *«Dernièrement, j'ai servi un client qui provient de la région de Fauvillers et qui vient chez nous depuis 60 ans !»*

Pour les patrons, la recette de la maison, c'est investir dans l'humain : *«On veut pouvoir habiller tout le monde et conseiller chacun au mieux. Notre personnel est là pour comprendre ce que le client souhaite. On ne veut pas vendre à tout prix, on mise sur la durée et la qualité du service à la clientèle»*. Mais ils estiment que c'est également essentiel d'être à l'écoute du personnel : *«Nous avons organisé récemment une journée de détente à Durbuy aventure avec toute l'équipe. L'objectif, c'est la cohésion du groupe. Nous voulons que le personnel se sente bien dans l'entreprise. D'ailleurs, à la suite de la crise du COVID, on réfléchit à fermer le magasin le dimanche car on se rend compte que ce n'est pas évident pour le personnel de concilier le travail et la vie de famille»*.



Infos pratiques

Un magasin de Rendeux, à découvrir, ou à redécouvrir ...

Horaire :

Du mardi au samedi de 9h à 18h30
Dimanche de 9h 12h
Fermé lundi, dimanche après-midi et jours fériés

Route de Hotton 33 à 6987 RENDEUX
084/47.71.73
info@goosse-tendance.be
www.goosse-tendance.be

Rencontre avec le Comité des fêtes de Chéoux

Le Comité des Fêtes de Chéoux est particulièrement dynamique, il compte une vingtaine de personnes qui se réunissent régulièrement. A leurs côtés, d'autres bénévoles se rendent disponibles pour donner un coup de main lors des manifestations. Ensemble, ils sont près de 80 membres.

Charlou, John et Eloi, membres du Comité, nous confient : *«Les bénévoles sont principalement des habitants du village, ou d'anciens habitants qui reviennent pour donner un coup de mains lors des manifestations. Il y a aussi quelques personnes qui viennent des villages voisins. Tout le monde est bienvenu. On s'entend bien et ce qui est aussi très motivant, c'est qu'il y a des personnes de tout âge, presque de 7 à 77 ans ! Ainsi, chacun apporte sa compétence, son savoir-faire et sa disponibilité. Il faut des gens pour préparer les activités, pour travailler pendant les manifestations mais aussi pour ranger. C'est presque une mini entreprise. Participer au Comité, cela permet de fédérer les habitants et de renforcer l'esprit villageois. Mais c'est vrai que cela prend du temps sur la vie familiale, c'est pour cela qu'il faut en retirer de la satisfaction et du plaisir d'être ensemble»*.

Plusieurs membres du Comité sont également actifs au sein de la Commission locale de développement rural. Ils y réfléchissent notamment à un projet d'aménagement d'une nouvelle Maison de village.

Historique

Les anciens se souviennent qu'il y a toujours eu un Comité au village *«Mais les choses ont bien changé»* nous confie Guy, *«A l'origine, c'était principalement la kermesse du village qui occupait le Comité. A l'époque, celle-ci était organisée dans une guinguette en bois. Depuis lors, le Comité a acheté son propre chapiteau»*.

Aujourd'hui, de nombreuses manifestations sont organisées tout au long de l'année *«Les activités sont très variées. Cela permet aux habitants du village et des alentours de s'y retrouver : il y a la marche aux flambeaux et le Grand Feu, la marche Adeps, la kermesse en septembre, la Saint-Nicolas, le concert et le marché de Noël,... Il y a vraiment des activités pour tous les goûts et pour tous les âges»*, précise Amra.







Annulation du marché de Noël



Au vu de la situation sanitaire et pour la deuxième année consécutive, il n'y aura pas de marché de Noël. Didier confie : *«L'organisation du marché de Noël, c'est beaucoup de travail. Il y a les contacts avec les exposants, la préparation qui nous occupe trois week-ends avant l'activité car il faut monter les cabanons, mettre les sapins, garnir le village… Ensuite il faut tout remettre en ordre… Et puis, on engage pas mal de frais. Une année, il y a eu une tempête de neige le jour du marché, le Comité a fait un déficit de 5000 €, ce qui n'est pas rien ! Cette année, au vu de la situation sanitaire, on a préféré annuler car il y a de nombreuses contraintes qui rendent l'organisation plus compliquée. Et il y a aussi le risque d'avoir des bénévoles en quarantaine à ce moment-là. Ce qui est important, c'est qu'on continue à prendre du plaisir à organiser. La décision n'est pas encore prise pour le concert»*. Mais, ils l'assurent : la motivation reste intacte et ce n'est que partie remise !



«L'Auberge», chez Christian Lambermont…

Pendant près de 40 ans, les festivités se terminaient souvent dans l'étable de Christian aménagée en «bar convivial». Dans la cour, on y jouait aux quilles. De nombreux grands moments du village y ont été vécus et beaucoup d'anecdotes pourraient être racontées…

Aujourd'hui, les bénévoles ont aménagé un espace dans l'ancienne ferme située devant l'église. Il s'agit d'un bâtiment que la Commune a acquis en 2019. Rustique et convivial, ce local baptisé «Le Ratelier» est un lieu à ne pas manquer !

Le rendez-vous est donné pour une prochaine activité…



De nouvelles activités prévues

- Soirées «Années 60».
  Les premières éditions ont été organisées cet automne. De nouvelles soirées sont programmées en 2022.

- «Chéoux-expo», prévu en 2022.
  Il s'agit d'une expo avec d'anciennes photos consacrées à la vie du village.
  (si vous possédez de belles photos à partager, contactez Christian ANTOINE).

Solidarité

Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.)

Agence Locale pour l'Emploi

Besoin d'un coup de main

Personnes privées : Jardinage, bricolage, accompagnement personnes âgées (à la maison ou dans une maison de repos), peinture, tapisserie, garde enfants au domicile, nettoyage grenier ou cave, garde d'animaux, d'autres activités sont aussi possibles.

Asbl, associations : Entretien locaux ou églises, distribution folders dans boites aux lettres, aide à la cuisine ou nettoyage salle lors de fêtes, peinture, tapissage, tri des déchets, etc...

Ecoles : Garderies scolaires, remise en état du matériel, entretien extérieur, tri déchets

Inscription : 2,50 € par an (gratuit pour VIPO)
Prix du chèque ALE : 5.95 € (= 1 heure de travail).
Assurance comprise.
(Possibilité de déductions fiscales de 30%).

Déplacements payés par l'utilisateur: 0,25 €/km A/R à partir du domicile du travailleur jusqu'au lieu de travail.

Vous êtes chômeur complet indemnisé ou vous bénéficiez du RIS au CPAS ?
Vous souhaitez pouvoir travailler quelques heures en ALE ? Téléphonez ou venez discuter des possibilités pendant la permanence.

Les travailleurs ALE de Rendeux reçoivent une participation financière pour certaines formations (permis de conduire, BEPS, etc...)

Notre adresse : Rue de Hotton 1, 6987 RENDEUX
Tél.: 0479/96.66.04. E-mail : ale@rendeux.be

Renseignements et inscriptions : Richard BOURCY, collaborateur FOREM-ALE

Ouverture au public : jeudi de 13h à 16h30

Les Tournesols

Les Passagers du Pays

Un problème de mobilité ?
Nos chauffeurs bénévoles peuvent vous aider !
Toute personne affiliée au service peut bénéficier de cette aide.
N'hésitez pas à faire appel à nous ! Le réseau est complémentaire et partenaire des transports en commun.
Tarifs : 5 € d'affiliation par an - 0,3707 € par km

Le Savoir-Fer service lessive-repassage

Manque de temps pour repasser ?
La couette ne rentre pas dans la machine à laver ?
Confiez-nous votre linge !
Horaire :

Lundi	8h00 à 16h30
Mardi	8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Mercredi	8h00 à 16h30
Jeudi	8h00 à 17h30
Vendredi	8h00 à 12h00

Magasin de vêtements de seconde main

Lutter contre le gaspillage
Se vêtir à bon marché et de qualité
Résister à la société de consommation
Dépôt automne - hiver du 30 août 2021 au 11 février 2022
Horaire :

Lundi	8h00 à 16h30
Mardi	8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Mercredi	8h00 à 16h30
Jeudi	8h00 à 17h30
Vendredi	8h00 à 12h00

Déstockage du 20 décembre 2021 au 11 février 2022.

les tournesols
9, route de Marche 6987 Rendeux

Centre Public d'Action Sociale «Les Tournesols»
084/345 310 - 0496/868 246 - aurelie.godin@rendeux.be





«Bien chez Toit» : entretien des espaces verts

Vous connaissez déjà notre magasin de meubles et notre service de petits travaux à domicile. Depuis mai 2020, nous vous proposons un nouveau service : l'**aménagement et l'entretien de vos espaces verts**.

Dès ce printemps, notre équipe sera disponible pour tondre votre pelouse, tailler votre haie, ranger votre bois de chauffage, bécher votre potager, désherber votre cour, … Ce service est ouvert à tous, mais un tarif social vous sera appliqué si vous remplissez certaines conditions.

Concrètement, vous nous téléphonez, nous fixons un rendez-vous, et notre équipe technique s'occupe du travail au jour et à l'heure fixés. Il vous en coûtera 19,26 € de l'heure si vous êtes au tarif normal, 12,84 € de l'heure pour le tarif social, somme à laquelle il faudra ajouter certains forfaits (administratif, déplacement, évacuation des déchets, usure du matériel, …). Les personnes de plus de 65 ans bénéficient automatiquement du tarif social. Pour les autres, nous évaluerons avec vous votre tarif.

Attention ! Nous devons respecter certaines limites dans les jardins dans lesquels nous travaillons. Nous tondons les pelouses de maximum 300 m² et taillons les haies de maximum 40 m de longueur et 3 m de hauteur. Les cours à désherber ne devront pas dépasser 75 m² et, si vous souhaitez que nous bêchions votre potager, sa surface n'excédera pas les 150 m².



Bien chez ToiT

Parallèlement à ce nouveau service, nous continuons à nous rendre chez vous pour effectuer des petits travaux. Une chasse qui coule, un lustre à remplacer, un mur à repeindre, une porte qui grince, un châssis qui coince, n'hésitez pas, appelez-nous. Nous pouvons également réaliser quelques petits aménagements pour les PMR (fixation d'une rampe, d'une poignée de baignoire, …).

N'oubliez pas non plus notre magasin de meubles ouvert du lundi au vendredi. En plus de celui-ci, vous êtes invités à venir découvrir tout notre stock dans notre grand entrepôt dont nous vous ouvrons les portes chaque mercredi de 13h à 16h, ainsi qu'un samedi matin par mois (voir les infos sur notre page Facebook).

Enfin, si vous avez des meubles en bon état à donner, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous rendrons chez vous avec notre camion.

Nos bureaux : Chainrue 3 Barvaux
Notre magasin : Chainrue 5 Barvaux
Notre entrepôt : Rue de l'Industrie 29 Barvaux
Tous contacts : 086.21.06.02
Dons de meubles : 0470.86.28.08
Magasin : 0471.91.45.43

Télé-Accueil

Depuis plus de quarante ans, le centre de Télé-Accueil Luxembourg, service d'aide par téléphone, est à l'écoute des habitants de notre province. Accessible 24h/24 via son numéro gratuit 107, l'ASBL reçoit chaque jour, dans l'anonymat, une trentaine d'appels de personnes en difficulté.

Lors de ces appels, les thèmes abordés sont très variés mais certains sujets sont plus fréquemment évoqués que d'autres comme la solitude, les problèmes relationnels, les difficultés psychologiques ou encore la santé physique. Les problèmes sociaux et matériels, les idées suicidaires, les situations de violence ou encore les problèmes liés à l'alcool font également partie des appels reçus à Télé-Accueil mais restent moins fréquents.

Finalement, quelle que soit la difficulté abordée, il s'agit toujours, au bout du fil, de personnes traversant une souffrance. En effet, il n'existe pas de «simples» discussions à Télé-Accueil, l'expérience nous montre que derrière chaque appel se cachent bien souvent un vécu difficile et/ou des émotions plus ou moins fortes voire désagréables. Partant de ce principe, ce qui peut sembler être une banalité pour l'un est en réalité chargé d'émotions pour un autre. Chaque prise de parole est donc porteuse de quelque chose qui pourra, suivant le contexte de l'appel, être ou non abordé. Les écoutants tentent en effet de rester attentifs aux différents signes perceptibles dans l'échange et essaient, autant que possible, d'aider les personnes à aborder ce qui ne parvient pas toujours à s'exprimer d'emblée.

Autrement dit, la mission de Télé-Accueil est d'offrir à chacun un espace de parole et d'écoute confidentiel dans lequel la personne se sent suffisamment en confiance pour pouvoir parler librement de ses difficultés. Pour qu'une telle parole puisse se libérer, il est indispensable que chacun se sente accepté et reconnu dans ses préoccupations. Une attitude d'écoute particulière est par conséquent nécessaire: la bienveillance, l'empathie et le non-jugement mis en œuvre par les écoutants bénévoles, constituent les ingrédients de base d'une relation de confiance.

L'objectif de Télé-Accueil n'est donc pas de fournir des conseils ou des solutions. La philosophie de l'ASBL se trouve ailleurs : l'appelant est considéré comme une personne capable, possédant des ressources. Dés lors, la mission de Télé-Accueil consiste plutôt à aider la personne à explorer et éclaircir les difficultés qu'elle vit afin de lui faire prendre conscience de ses ressources personnelles et de les faire émerger. Si besoin est, cette approche n'exclut cependant pas une orientation des personnes vers des services plus spécifiques.

Devenir bénévole écoutant à Télé-Accueil ne s'improvise donc pas. Il est essentiel que les candidats puissent être formés aux principes de l'écoute active et aux notions de communication interpersonnelle avant de devenir bénévoles. C'est pourquoi l'ASBL organise régulièrement des sessions de formation à destination des candidats. Cette formation initiale est toujours complétée par un accompagnement assuré par des psychologues tout au long de l'engagement (sous forme de supervision de groupe mensuelle).

Afin de renforcer son équipe et continuer à mener à bien sa mission, Télé-Accueil est régulièrement à la recherche de nouveaux bénévoles. Cette activité, qui ne nécessite aucun prérequis particulier, est ouverte à toute personne sensible aux relations humaines et animée par le désir d'aider l'autre en souffrance. L'engagement en tant que bénévole nécessite néanmoins une disponibilité de 18 heures par mois ainsi qu'une certaine flexibilité horaire.

Si vous êtes intéressés par ce projet, que vous souhaitez nous rejoindre et avoir des informations sur la prochaine session de formation, n'hésitez pas à nous contacter au 063/23.40.76, à visiter notre site internet www.tele-accueil.be/luxembourg ou à nous envoyer un mail à secretariat@tele-accueil-arlon.be.

Télé-Accueil
Luxembourg
107



Job étudiant - Administration communale de Rendeux
Accueil extrascolaire du mercredi après-midi

L'Administration communale de Rendeux est à la recherche

D'UN(E) ÉTUDIANT(E)

pour travailler les mercredis après-midi
à l'accueil extrascolaire «les mercredis-Découvertes»
pour l'année scolaire 2021-2022.

Infos pratiques :

- Étudiant : minimum 16 ans.
- Être disponible tous les mercredis hors congés scolaires.
- Le brevet d'animateur est un plus.
- Prise en charge des enfants de 2.5 à 12 ans inscrits aux mercredis-découvertes (accueil extrascolaire du mercredi après-midi).
- Lieu de travail : école communale de Rendeux.
- Horaire : de 13h00 à 17h00.

Candidature :

- Envoyer sa candidature à l'Administration communale (rue de Hotton n°1 – 6987 RENDEUX) :
- CV et lettre de motivation .
- Certificat de bonne vie et mœurs type 2.

Infos complémentaires :
Mlle Amrapali Lambermont
Tél : 084/37.01.73
amrapali.lambermont@rendeux.be



Sécurité

L'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière rappelle quelques règles pour circuler sur la neige et le verglas !

Préparer son véhicule

1. VISIBILITE

En cas de neige ou de brouillard, la visibilité diminue considérablement. Il est donc important de s'assurer de bien voir et d'être vu. L'AWSR recommande de vérifier quelques éléments essentiels :

- L'éclairage du véhicule : vérifier et changer les ampoules défectueuses et nettoyer régulièrement les phares et les feux arrières qui se salissent plus rapidement avec le sel et la boue;
- Le liquide lave-glace : utiliser un produit conçu pour résister à des températures négatives;
- Les essuie-glace : les remplacer s'ils sont trop usés et ne pas les utiliser lorsqu'ils sont gelés pour ne pas les abîmer;
- Le pare-brise : prévoir un grattoir pour le pare-brise et un chiffon dans sa boîte à gants pour nettoyer les vitres embuées, veiller à dégivrer l'ensemble du pare-brise et pas uniquement une petite surface à l'avant, déneiger le toit du véhicule et les rétroviseurs extérieurs.

Par ailleurs, il ne faut pas hésiter à faire vérifier quelques éléments par un professionnel comme la batterie ou les freins.

2. PNEUS HIVER

Les pneus sont un élément clé de la sécurité routière en hiver. Si vous êtes amenés à vous déplacer régulièrement pendant l'hiver, il vaut mieux opter pour des pneus hiver. Ce type d'équipement permet une meilleure adhérence sur les routes mouillées, enneigées et verglacées dès que la température descend en-dessous de 7 degrés. Leur gomme est plus tendre et élastique et adhère donc mieux au sol. Profitez-en également pour vérifier leur usure et leur pression.

Adopter une conduite défensive

Avec ou sans pneus hiver, il est important de redoubler d'attention ! Une route mouillée est deux fois plus glissante qu'une route sèche, une route enneigée quatre fois plus, et une route gelée huit fois plus ! Les distances de sécurité doivent donc être adaptées.

Quelques petits conseils peuvent être suivis pour éviter de déraper :

- «Acclimater» sa conduite et donc ralentir;
- Augmenter les distances de sécurité car lorsque la route est mouillée ou verglacée, les distances de freinage augmentent. À 50 km/h sur sol sec, il faut déjà laisser 30 m de distance avec le véhicule qui précède ...
- Veiller à ralentir à l'approche d'un carrefour ou d'un pont qui sont en général plus glissants que les routes;
- Privilégier le frein moteur en rétrogradant pour éviter que les freins ne se bloquent et que la voiture se mette à glisser;
- Adopter une conduite «douce». Sur une route enneigée, l'adhérence est moins bonne et une manœuvre un peu trop brusque peut rapidement provoquer une perte de contrôle;
- Anticiper : plus on freine tard et plus on risque de ne pas pouvoir s'arrêter à temps.

Que faire en cas de perte de contrôle ?

Si le véhicule se met à déraper, l'important est de rester calme pour ne pas manœuvrer de manière brusque et de veiller à ne pas freiner ni accélérer. Il faut toujours regarder dans la direction dans laquelle on veut aller plutôt que dans celle qu'on veut éviter. Les yeux guident en effet le volant dans la direction vers laquelle le regard SE PORTE. Mieux vaut donc fixer la sortie du virage que l'arbre qui se trouve le long de la route.

Conclusion

Même en appliquant tous ces conseils, prendre le volant en cas de mauvaises conditions climatiques reste dangereux. Il vaut donc mieux éviter les sorties en voiture qui ne sont pas absolument nécessaires. Il faut également rester vigilant lorsque les températures sont négatives, même si les routes paraissent dégagées. Des plaques de verglas peuvent en effet toujours subsister sur la chaussée, particulièrement aux entrées et sorties d'autoroutes, sur les ponts et dans les virages.

Événements

Date	Evènement	Informations
14/12/2021	Coronavirus - Vaccimobile	Rendeux – Ecole communale Call center : 063/330030
18/12/2021	Concert de Noël à Chéoux	Concert au profit du Télévie (sous réserve) CST obligatoire Org : ASBL Comité de fêtes de Chéoux Tél : 0472/410866
20/12/2021	«Mettre des mots»	Symboliser la perte d'un proche Max 10 participants - Marche-en-Famenne Inscription obligatoire : 084/433009



Infos utiles

Les Tournesols

Route de Marche, 9
6987 RENDEUX
084/34.53.10

Les Passagers du Pays

Un problème de mobilité ?
Pour quelque motif que ce soit… santé, loisirs, courses, formations, travail… Nos chauffeurs bénévoles peuvent vous aider !
Affiliation annuelle : 5,00 €
Km parcouru : 0,3707 €
Il suffit de téléphoner quelques jours à l'avance au 0496/86.82.46

Magasin de vêtements de seconde main

Dépôt de vêtements (hommes, femmes, enfants) de seconde main
Le Savoir-Fer et le magasin de vêtements sont accessibles :
Lundi et mercredi de 8h à 16h30
Mardi de 8h à 12h et de 13h à 16h
Jeudi de 8h à 17h30 - Vendredi de 8h à 12h

ALE

Une de ses missions principales est de donner la possibilité aux chômeurs de longue durée d'exercer des activités auprès de particuliers, d'autorités locales, d'institutions d'enseignement, d'ASBL ou d'entreprises (agricoles – horticoles).

Contact : Monsieur BOURCY Richard
0479/96.66.04 - Route de Marche, 9
6987 Rendeux-Haut

Ouvert tous les jeudis de 13h à 16h30 (en période COVID, uniquement sur rendez-vous).

Co-accueil CPAS

Le Co-accueil du CPAS de Rendeux est géré par le «Cerf-volant».
Contact : Madame Fonck au 086/34.93.50
Retrouvez les coordonnées des Accueillantes de Rendeux sur **www.rendeux.be**
> onglet économie/annuaire économique/ services aux personnes

Calendrier de l'O.N.E.

Passage les 2e vendredis du mois
Prochain passage du car de l'ONE le 14/01
Les consultations se font uniquement sur rendez-vous. Pour tout renseignement pratique (horaire de passage, prise de rendez-vous, …), n'hésitez pas à me contacter au 0499/57.26.43
Le docteur de Maesschalck assure les consultations au car.
Votre TMS : Sylvia De Block

S.E.L. Rendeux

www.ourthsel.be
claire.de.wit@marche.be
084/34.50.13

Service des immondices

Collecte hebdomadaire chaque mardi dès 7h
Collecte des PMC le mardi 21 décembre 2021.
Pour une question relative à la collecte des déchets appelez le 063/42.00.32 entre 13h00 et 17h00.

Recyparc
Le Recyparc est ouvert tous les jours de 12h00 à 18h00 et le samedi de 09h00 à 18h00.
L'accès au parc se termine un quart d'heure avant l'heure de fermeture.
Fermeture du Recyparc les 17 (formation), 24, 25 et 31/12/21 et 01/01/22.

Zone de police Famenne Ardenne - Rue de La Roche 36

Police

Pour tout dépôt de plainte ou contact avec votre agent de quartier, merci de prendre rendez-vous via les numéros suivants :
086/219.340 les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
084/310.311 après 17h00, les weekends et jours fériés.
En cas d'urgence, composez le **101**.

Nicolas PARISIS – 0471/73.61.63 • Céline BODY – 0470/86.04.82
Responsable cellule Rendeux/Hotton :
Monsieur **Stéphane VANHERCK - stephane.vanherck@police.belgium.eu**

Services de garde

Consultez le site www.santefamenne.be pour connaître les services de garde.

Médecins

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi), à partir de 19h jusqu'à 8h le lendemain, un service de garde en médecine générale est assuré par les communes de Rendeux et de Hotton.
En cas d'appel durant ces heures, le répondeur téléphonique de votre généraliste vous indiquera le médecin qui assure la garde à ce moment.
Si vous appelez le 1733, vous serez également dirigé vers le médecin de garde.

Les WE et jours fériés pour appeler un médecin de garde en Province de Luxembourg, contactez le 1733, N° d'appel unique.

- Le PMG fonctionne uniquement sur rendez-vous du vendredi soir 20h au lundi matin 8h (les jours fériés de la veille 20h au lendemain 8h).
- Les rendez-vous se prennent en composant le 1733.
- N'oubliez pas de vous munir d'une vignette (et si disponible, la carte d'identité du patient).

Pharmaciens

Trouvez une pharmacie de garde près de chez vous.
http://www.pharmacie.be

Grâce à l'outil de recherche sur cette page d'accueil, vous pouvez facilement et très rapidement trouver une pharmacie de garde près de chez vous.

Collecte de sang

MARCHE - Service de Transfusion
Rue du Vivier, 24 – 6900 AYE
Les mardis de 15h00 à 19h30
(sur rendez-vous : 084/564152 ou lien@croix-rouge.be). Ouvertures exceptionnelles les 18/12/2021 et 08/01/2022 de 10h00 à 17h00.

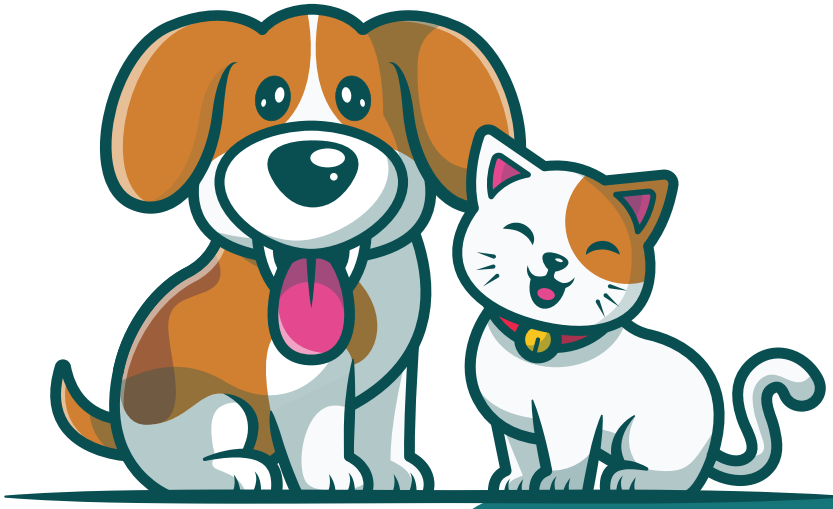
HOTTON - Espace Culturel
Rue des écoles 55 – 6990 HOTTON
Mercredi 16/03/2021 de 15h00 à 18h45

Vétérinaires

PETITS ANIMAUX

La garde commence le samedi 12h et se termine le lundi à 8h.

19/12/2021
Centre vétérinaire du Mariny à Baillonville – 086/32.12.77
24/12/2021
Cabinet Leboutte/Colmant – 084/31.11.52
25/12/2021
Centre vétérinaire Vétoplus 084/66.71.71 – 0474/717.171
26/12/2021
Sabine Hubin à Marche-en-Famenne – 084/31.25.27
31/12/2021
Centre vétérinaire du Mariny à Baillonville – 086/32.12.77
01/01/2022
Centre vétérinaire «Famenne vet Senger-Tasiaux» à Marche-en-Famenne – 084/31.60.31
02/01/2022
LAMBRECHT Carole à Marche-en-Famenne, – 0498/593.794
09/01/2022
WALHIN Louis-Jo à Aye, 8 rue Saulcy – 0495/21.48.82
16/01/2022
ANCION Sigrid à Marche-en-Famenne – 084/31.25.27







réalisation : www.studioeventail.com

Editeur responsable : Monsieur Cédric LERUSSE, Bourgmestre, rue des Martyrs, 30 - 6987 Marcourt